

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

14/03/2018

Dossier complet le :

14/03/2018

N° d'enregistrement :

F-032-18-C-0019

### 1. Intitulé du projet

Autoroute A1 - Ecopont d'Ermenonville  
Démolition du PS n°34 sur l'autoroute A1 sur la commune de Plailly

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SANEF (Société des Autoroutes du Nord et de l'Est de la France)

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Olivier CUENOT - Directeur de la construction

RCS / SIRET

6 3 2 | 0 5 0 | 0 1 9 | 0 0 4 4 7

Forme juridique

SA à conseil d'administration

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Article R122-2 II: Modification d'infrastructure pouvant avoir des incidences négatives notables sur l'environnement	Le projet consiste à démolir le PS34 de l'autoroute A1, ouvrage d'art de rétablissement du CR11 de la commune de Plailly, construit en 1963 et mis hors service lors de la construction du Parc Astérix en 1987-1988. Le projet nécessite la création puis la démolition d'une plate-forme provisoire dans les emprises du Parc Astérix.

### 4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Pour des raisons de sécurité, l'Etat a imposé à Sanef de restaurer la hauteur libre sous l'ouvrage d'art du PS34 au plus tôt, et avant le 31 octobre 2018. Cet ouvrage n'ayant plus d'utilité depuis la construction du Parc Astérix, Sanef s'est engagé à démolir cet ouvrage.

Le projet prévoit la démolition sur place de l'ouvrage, avec des travaux qui vont principalement se dérouler du côté Sud-Est de l'autoroute (côté Parc Astérix). Une plate-forme provisoire sera aménagée de ce côté, dans les emprises du Parc Astérix. Elle sera utilisée pour le stockage des engins et des matériaux de démolition avant évacuation. La méthode de démolition permet ainsi de ne pas intervenir du côté Nord-Ouest de l'autoroute où se situent l'essentiel des contraintes environnementales (sites Natura 2000). La position et la forme de la plate-forme provisoire ont été déterminées de manière à minimiser l'impact sur le paysage et l'environnement (diagnostic faune / flore réalisé et cabinet de paysagiste missionné) tout en assurant un accès optimal à l'autoroute pour sécuriser l'opération qui nécessite une coupure totale de nuit de l'autoroute. Les travaux d'aménagement de la plate-forme provisoire vont nécessiter un déboisement d'environ 0,11 ha sur les terrains du Parc Astérix. Un soin particulier sera apporté à la remise en état du boisement. Du côté Nord-Ouest de l'autoroute, les travaux consisteront à enlever le parement du béton du perré, à raser la culée de l'ouvrage et à planter la zone (intervention uniquement dans les emprises de l'autoroute).

## 4.2 Objectifs du projet

Démolition du pont pour répondre à une injonction de l'Etat de rétablir la hauteur libre sous ouvrage.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Travaux d'aménagement de la plate-forme provisoire et de démolition de l'ouvrage d'art

Comme indiqué précédemment, il est prévu d'aménager une plate-forme de travail du côté Sud-Est de l'autoroute (dans les emprises du Parc Astérix). Pour réaliser cette plate-forme il sera nécessaire de procéder à un déboisement de 0,11 ha.

La zone sera clôturée et équipée d'un portail d'accès. Une clôture opaque est prévue le long des voies de sortie du Parc Astérix.

Cette zone permettra un accès à l'ouvrage d'art pour les diagnostics, le stockage des engins avant et après intervention, et le stockage provisoire des matériaux de démolition qui seront évacués durant la semaine suivant la démolition.

L'ouvrage d'art sera démoli de nuit, sous coupure totale de l'autoroute A1. Une fois l'ouvrage d'art démoli et les matériaux de démolition évacués, le site de la plate-forme provisoire sera remis en état et replanté. Les travaux de la plate-forme provisoire et la remise en état du site sont réalisés avec l'accord du Parc Astérix.

Période envisagée pour la démolition

La démolition de l'ouvrage nécessite une coupure de l'autoroute A1 dans les deux sens de circulation, et sur une nuit du week-end. En effet, la nuit du samedi au dimanche est, d'après les données de trafic, la moins pénalisante pour les usagers en terme de circulation.

De plus, comme la démolition doit être effective pour le 31 octobre 2018, il est convenu, pour préserver les intérêts de tous et en concertation avec le Parc Astérix, de réaliser la démolition la nuit du 6 au 7 octobre 2018 avec une solution de secours la nuit du 13 au 14 octobre 2018.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les problèmes de sécurité liés au défaut de hauteur libre sous l'ouvrage sur l'autoroute A1 seront supprimés.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

A la suite d'une concertation avec les services de la DDT60, le projet est soumis à :

- permis de démolir ;
- passage en CDNPS (travaux de démolition en site classé) ;
- une évaluation simplifiée des incidences sur les zones Natura 2000 des « Massifs forestiers d'Halatte, Chantilly et Ermenonville » et des « Forêts picardes : massif des trois forêts et Bois du Roi ».

Il est acté par courrier de la DRAC des Hauts-de-France en date du 19 février 2018 que l'opération ne fera pas l'objet de prescription d'un diagnostic archéologique.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur ouvrage à démolir (tablier)	60,10 m
Largeur ouvrage à démolir (tablier)	6 m
Gabarit de l'ouvrage	4,69 m
Surface de tablier	360 m <sup>2</sup>
Plate-forme provisoire	1 800 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

PS34 (chemin rural n°11) sur  
autoroute A1 au droit du Parc Astérix

Commune de Plailly

Département de l'Oise (60)

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0°2'34'06"E Lat. 49°08'18"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 0°2'34'06"E Lat. 49°08'20"N

Point d'arrivée :

Long. 0°2'34'07"E Lat. 49°08'18"N

Communes traversées :

Plailly

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'extrémité Nord-Ouest de l'ouvrage à démolir se situe dans la ZNIEFF de type 1 "Bois de Morière" (Id national : 220014325). L'extrémité Sud Est de l'ouvrage où sont réalisés l'essentiel des travaux, n'est incluse dans aucune ZNIEFF. De même, la plateforme provisoire nécessaire à l'opération a été positionnée en dehors de la ZNIEFF de type 1.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de démolition du PS34 se situe dans le périmètre du PNR (Parc Naturel Régional) "Oise - Pays de France" qui s'étend au total sur 48 871 ha en région Picardie.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il existe un PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) concernant les infrastructures de transport terrestres nationales dans l'Oise. Pour le réseau concédé, ce PPBE concerne l'autoroute A1 sur 58 km entre Plailly et Roye sur Matz. Il n'y a pas de points noirs bruit (PNB) au niveau de Plailly.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a ni monument ni périmètre de monument historique classé ou inscrit à proximité du projet de démolition. De plus, le projet n'est pas situé aux abords d'un monument historique. Le bien n'est pas inscrit au patrimoine mondial. Le projet n'est pas en site patrimonial remarquable.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La cartographie des zones potentiellement humides ( <a href="http://sig.reseau-zones-humides.org/">http://sig.reseau-zones-humides.org/</a> ) indique qu'il existe localement du côté Nord-Ouest de l'autoroute une probabilité de rencontrer des zones humides à proximité du PS34, mais les travaux de démolition vont principalement se dérouler du côté Sud-Est.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas, sur la commune de Plailly, de PPRN (ni pour les inondations, ni pour les mouvements de terrain, ni pour les retraits-gonflements des sols argileux). Il existe de part et d'autre de l'autoroute un aléa moyen à fort de remontée de nappe. La commune de Plailly se situe en zone de sismicité très faible (zone 1).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans une ZRE (zone de répartition des eaux) pour les eaux souterraines (aquifère de l'Albien).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour les travaux provisoires de la plate-forme : Dans le site inscrit "Vallée de la Nonette" du côté Sud-Est de l'autoroute (côté Parc Astérix).
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ouvrage se situe à proximité (à 200 m environ) de la ZSC (Zone Spéciale de Conservation) "Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville" et à proximité (à 200 m environ) de la ZPS (Zone de Protection Spéciale) "Forêts picardes, massif des trois forêts et bois du Roi".
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour les travaux de démolition de l'ouvrage d'art (PS 34) : Dans le site classé "Forêt d'Ermenonville, de Pontarme, de Haute-Pommeraiie, Clairière et butte de Saint-Christophe" du côté Nord-Ouest de l'autoroute.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Uniquement les matériaux issus de la démolition de l'ouvrage d'art. (environ 550 tonnes de gravats)
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux de démolition du PS34 sont géographiquement limités à l'ouvrage de franchissement à démolir et à la plate-forme provisoire à aménager côté Sud-Est (côté Parc Astérix) qui ne se situe ni en zone Natura 2000 ni en ZNIEFF. Le projet de déconstruction de la passerelle est prévu dans un boisement écologiquement riche, mais le site précis du chantier se trouve entre l'autoroute et un grand parking.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de travaux, coincée entre l'autoroute et le Parc Astérix, est peu propice à la présence d'habitats et d'espèces inscrites aux formulaires standards de données des sites concernés.  Le projet n'a pas d'incidence significative sur les sites Natura 2000 désignés à proximité.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	0,11 ha de déboisement pour les travaux de la plate-forme provisoire. La zone sera replantée à l'issue des travaux.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les matériaux de démolition de l'ouvrage (déchets inertes) seront évacués vers une filière de traitement appropriée.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La méthodologie de démolition de l'ouvrage d'art a été définie pour minimiser l'impact sur l'environnement et les zones protégées tout en fiabilisant la sécurité de l'opération pour assurer la remise en circulation de l'autoroute A1 après la nuit de coupure. La plate-forme provisoire nécessaire à la réussite de l'opération a été positionnée côté Sud-Est de l'autoroute A1. Sa forme ont été adaptée pour minimiser l'impact sur l'environnement et le paysage.

L'abattage des arbres sera réalisé au mois de septembre 2018.

De manière générale, le maître d'ouvrage imposera à l'entreprise en charge des travaux la mise en oeuvre d'une démarche de management environnemental visant à prévenir les impacts du chantier. Mise en oeuvre sous le contrôle d'un responsable environnement de l'entreprise, l'efficacité de la démarche sera contrôlée par Sanef et son maître d'oeuvre. A la fin des travaux, les entreprises devront organiser le repli de leur matériel, le démontage des baraquements provisoires ainsi que le nettoyage de l'ensemble des zones impactées par le chantier.

La zone de la plate-forme provisoire et les abords de l'ouvrage démolit seront replantés à l'hiver 2018.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

En raison de sa nature et de son ampleur relativement limitée, le projet de démolition du PS34 ne nous semble pas devoir faire l'objet d'une évaluation environnementale.

Les travaux de démolition seront réalisés sur un délai restreint (2 mois de travaux au total) et essentiellement sur les emprises de l'autoroute. La position de la plate-forme provisoire, entre l'autoroute et la voie d'accès au Parc Astérix, a été choisie pour minimiser son impact sur l'environnement. Les travaux seront globalement peu pénalisants pour le milieu environnant. Les travaux sont également sans incidence sur les objectifs de conservation du site Natura 2000 en limite desquels ils s'inscrivent.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Annexe A : Notice d'accompagnement - Analyse des enjeux environnementaux  
Annexe B : Formulaire d'évaluation simplifiée des incidences sur la zone Natura 2000

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



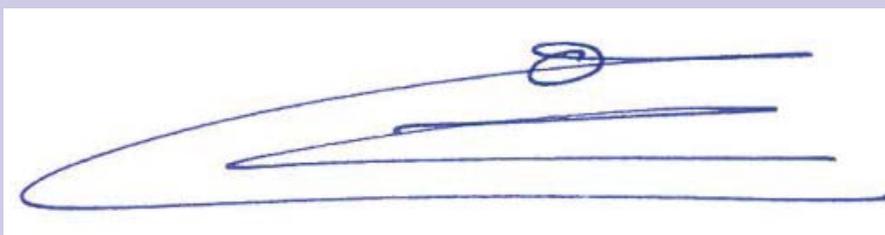
Fait à

Senlis

le,

13 mars 2018

Signature



**ANNEXE 2 : Plan de situation (1 / 250 000)**



Ouvrage d'art n° PS 34 sur autoroute A1

Source :  
Fond de plan IGN (geoportail)  
Type échelle 1 / 250 000

ANNEXE 2 : Plan de situation (1 / 25 000)



Ouvrage d'art n° PS 34 sur  
autoroute A1

Source :  
Fond de plan IGN (geoportail)  
Type échelle 1 / 25 000

**ANNEXE 3 : Photographies datées de la zone d'implantation**



Source :  
Photo aérienne IGN (geoportail)  
Type échelle 1 / 5 000

**ANNEXE 3 : Photographies datées de la zone d'implantation**

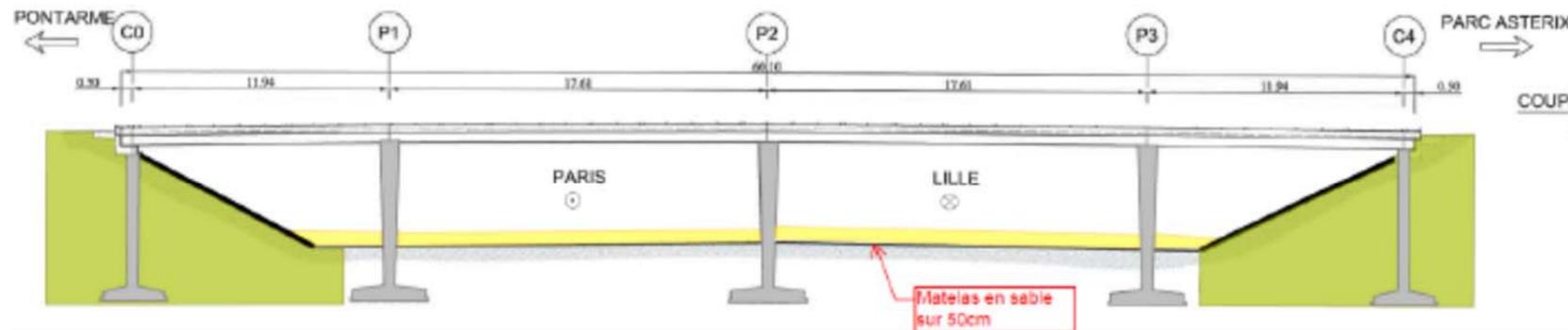


Sources :  
Photographies prises par Sanef  
1<sup>er</sup> septembre 2017



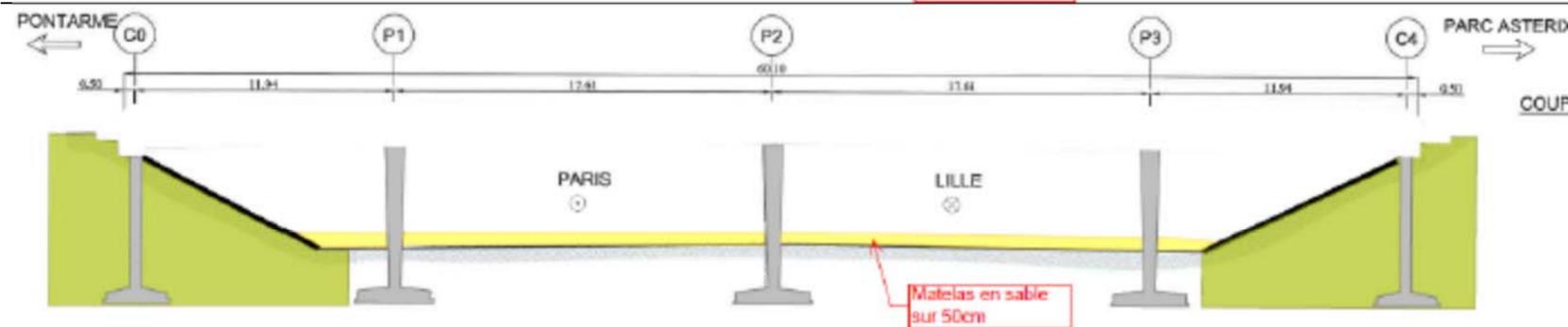
**ANNEXE 4 : Plan des travaux**

**Description des travaux – Phasage de la démolition :**

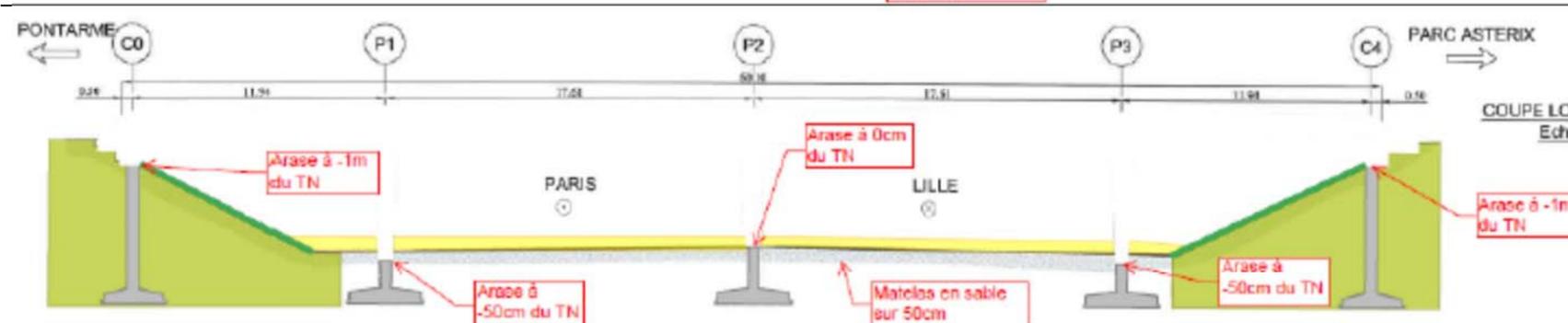


**Phase 1 - Mise en place d'un matelas en sable et dépose du garde-corps**

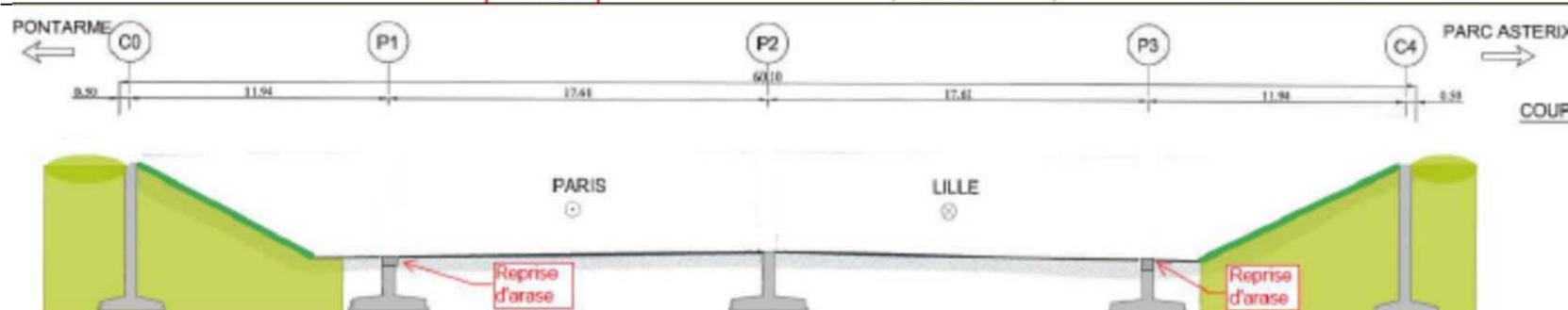
Etat initial avant démolition



**Phase 2 - Démolition du tablier et stockage des gravats sur la plateforme de travail**



**Phase 3 - Démolition des piles et perrés et végétalisation**

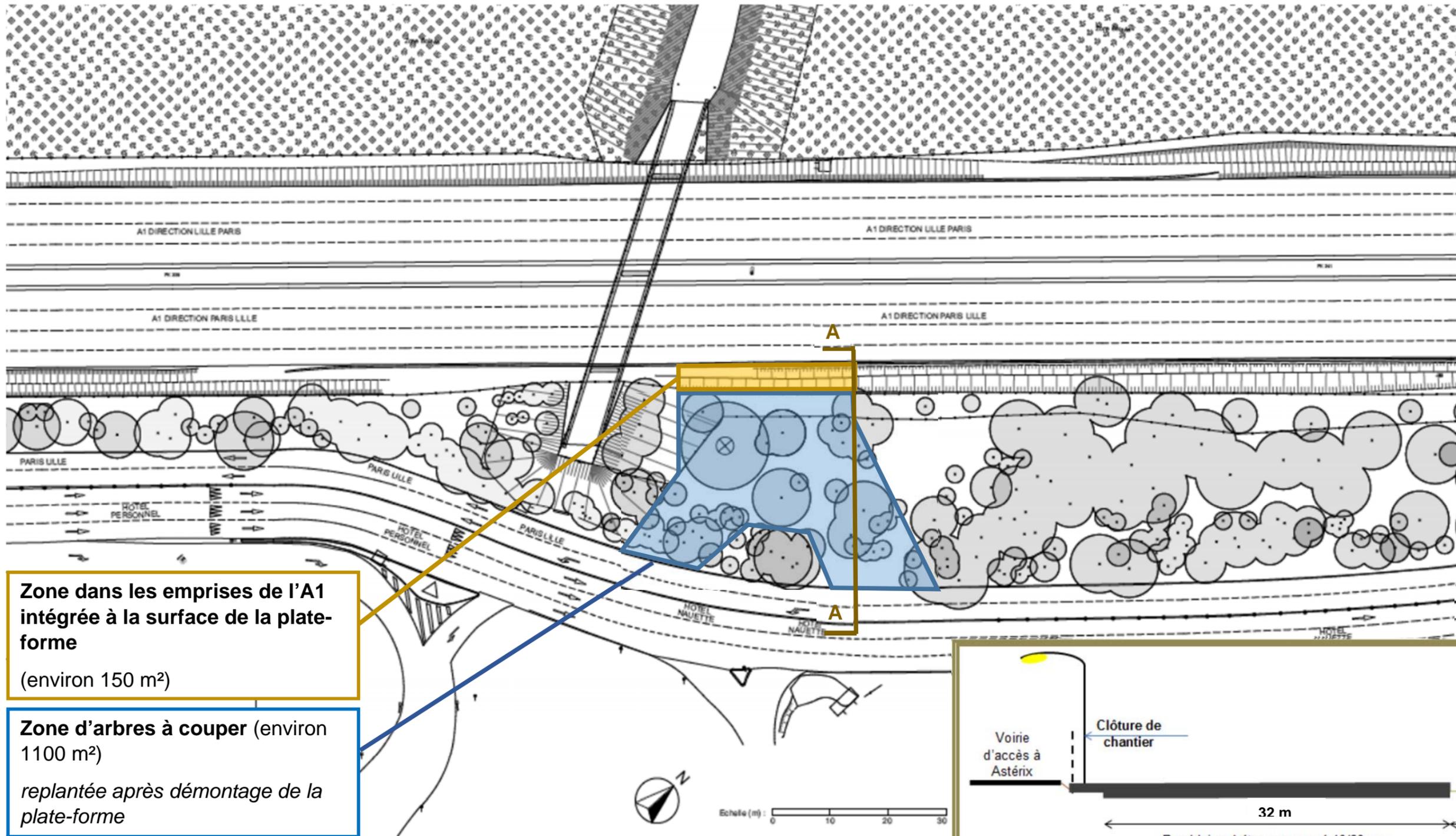


**Phase 4 - Retrait du matelas et reprises de chaussées**

Etat final après démolition

**ANNEXE 4 : Plan des travaux**

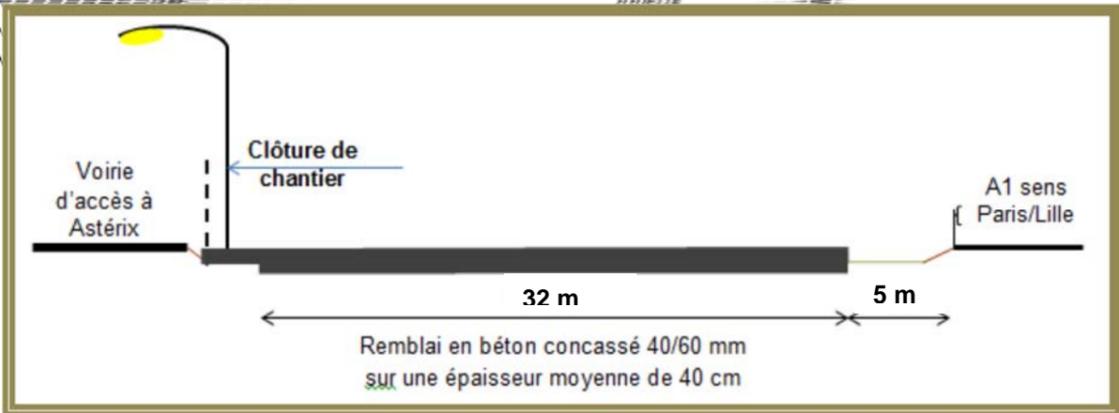
**Description des travaux provisoires de la plate-forme (emprise du parc Astérix) :**



**Zone dans les emprises de l'A1 intégrée à la surface de la plate-forme**  
(environ 150 m<sup>2</sup>)

**Zone d'arbres à couper** (environ 1100 m<sup>2</sup>)  
*replantée après démontage de la plate-forme*

**Coupe de principe (A-A)**



ANNEXE 5 : Plan des abords du projet (environ 100 m)



Infrastructures

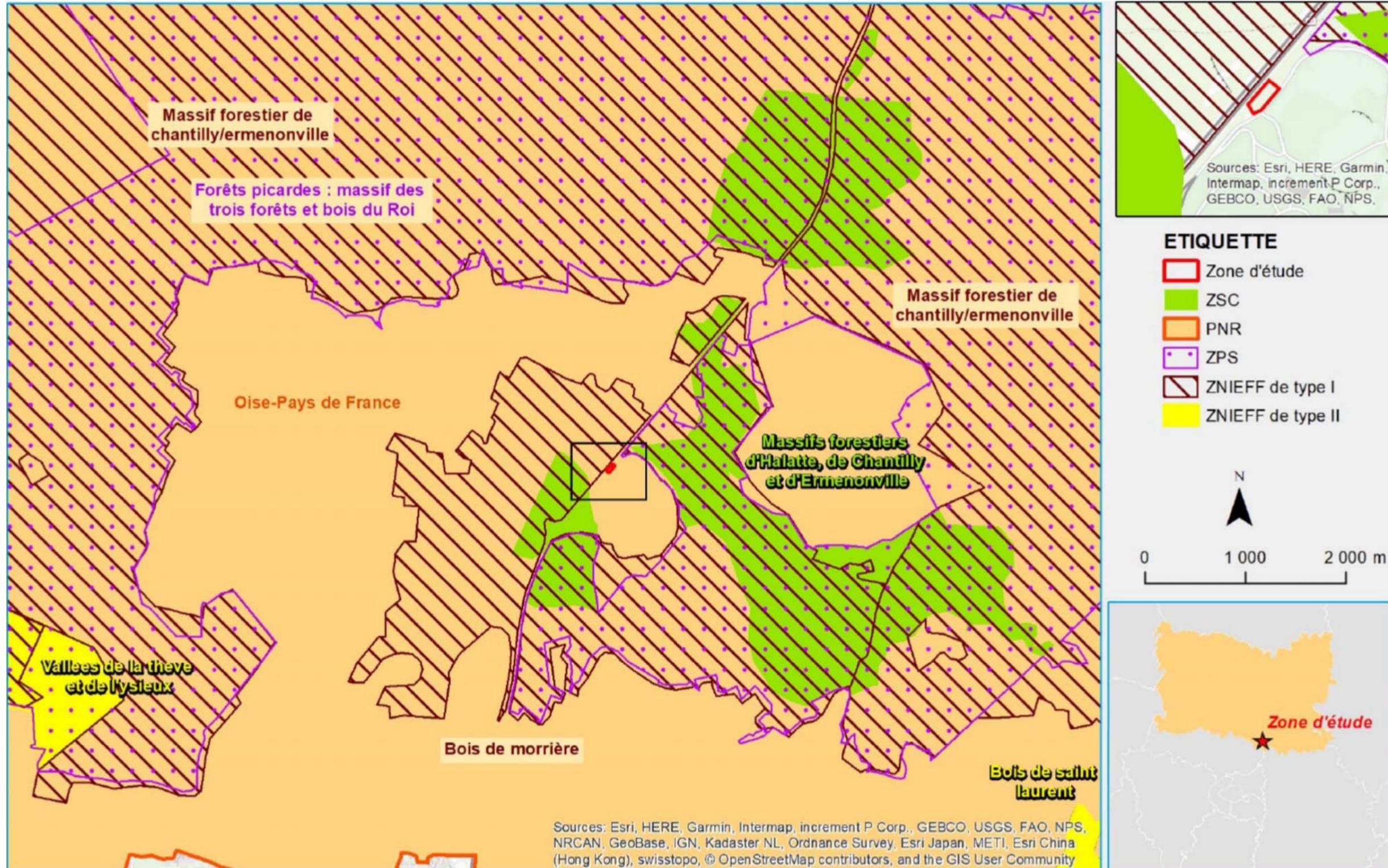
	Autoroute
	Nationale
	Départementale
	Rue. Numéro
	Piste cyclable
	Chemin, sentier
	Escalier
	Bac

Hydrographie

	Surface d'eau, bassin ou zone marine
	Surface d'eau temporaire sur végétation, mangrove
	Cours d'eau permanent
	Canal
	Barrage surfacique
	Aqueduc au sol ou en élévation
	Réservoir d'eau, Château d'eau

Source :  
Photo aérienne IGN (geoportail)  
Type échelle 1 / 5 000

**ANNEXE 6 : Plan de situation détaillé du projet par rapport aux sites Natura 2000 (et autres zones d'inventaires)**



## **ANNEXE A (COMPLEMENTAIRE)**

### **Notice d'accompagnement - Analyse des enjeux environnementaux**



# 1 Enjeux environnementaux Milieux physiques

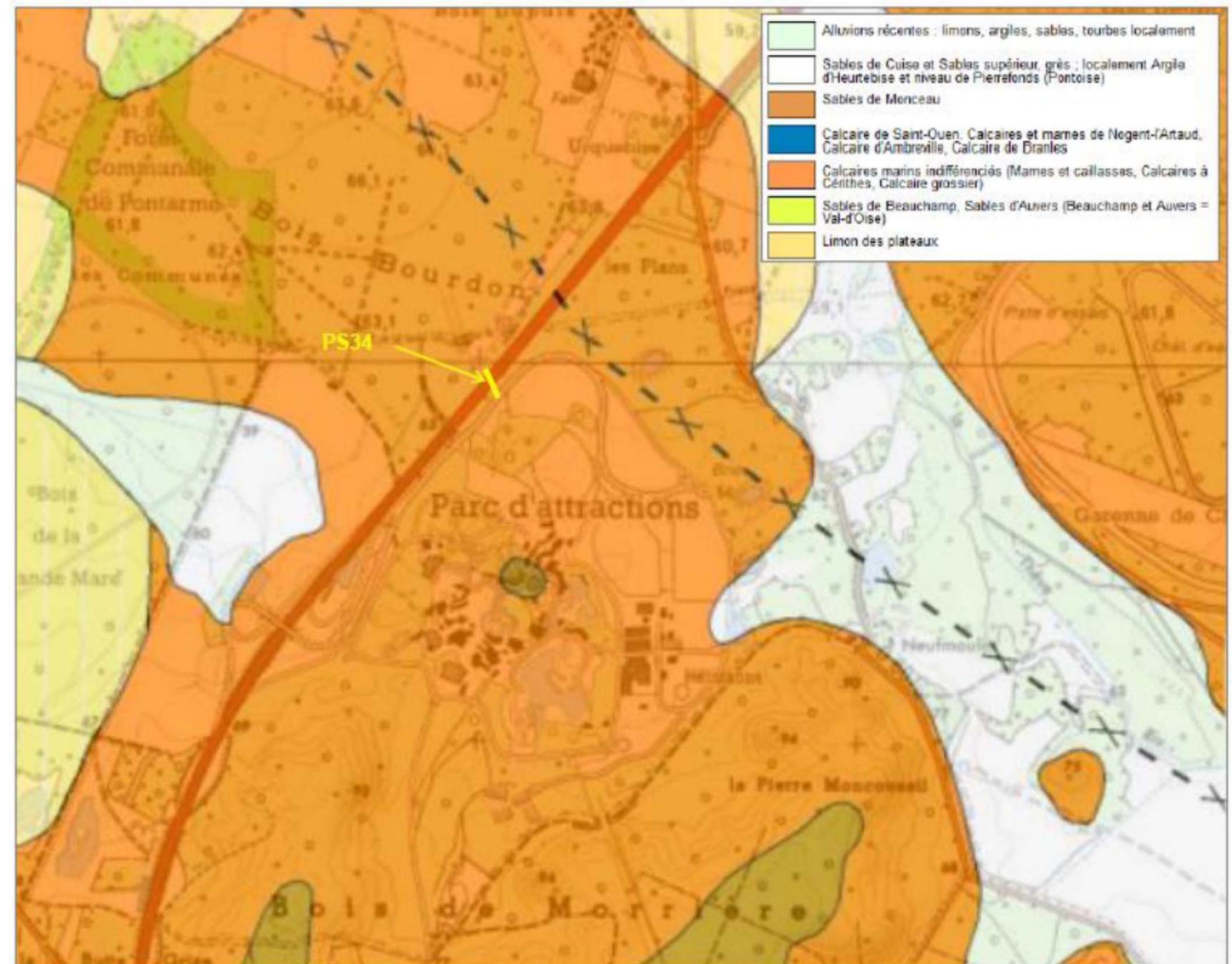


# A1 PS 34

## Démolition du pont

### 1.1 Contexte géologique

Géologie simplifiée (BRGM)



Pas de contraintes particulières liées à la nature des terrains

Projet de démolition sans terrassements

# A1 PS 34

## Démolition du pont

---

### 1.2 Eaux souterraines

La zone d'étude est concernée par l'aquifère correspondant à la masse d'eau souterraine « Eocène du Valois » (FRHG104).

D'après les cartes piézométriques du BRGM, les eaux souterraines suivent globalement la topographie de surface dans le secteur.

L'état des lieux réalisé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie dans le cadre du SDAGE 2016-2021 indique que l'état quantitatif et l'état chimique de cette masse d'eau souterraine sont bons.

Néanmoins, la nappe présente une vulnérabilité intrinsèque forte compte tenu de sa proximité de la surface et de l'absence de protection.

Il n'y a pas d'usage recensé de la nappe à proximité.

Nappe proche du terrain naturel.

Dispositions à prendre pendant les travaux pour ne pas porter atteinte à la qualité des eaux.

Les travaux sont effectués sur la plate-forme autoroutière (A1) et la récupération des eaux de ruissellement s'effectuera par l'assainissement existant.



# A1 PS 34

## Démolition du pont

---

### 1.3 Eaux superficielles

Le PS34 se situe dans le bassin versant de la Thève qui est un affluent rive gauche de l'Oise.

L'ouvrage se situe à 1,2 km environ de la Thève. Il n'y a aucun autre cours d'eau à proximité.

On note uniquement la présence à 400 m environ au Sud-Ouest, de quelques fossés qui drainent une parcelle agricole et font partie du réseau hydrographique de la Thève.

L'état des lieux réalisé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie dans le cadre du SDAGE 2016-2021 indique que la Thève présente un état écologique médiocre et un mauvais état chimique.

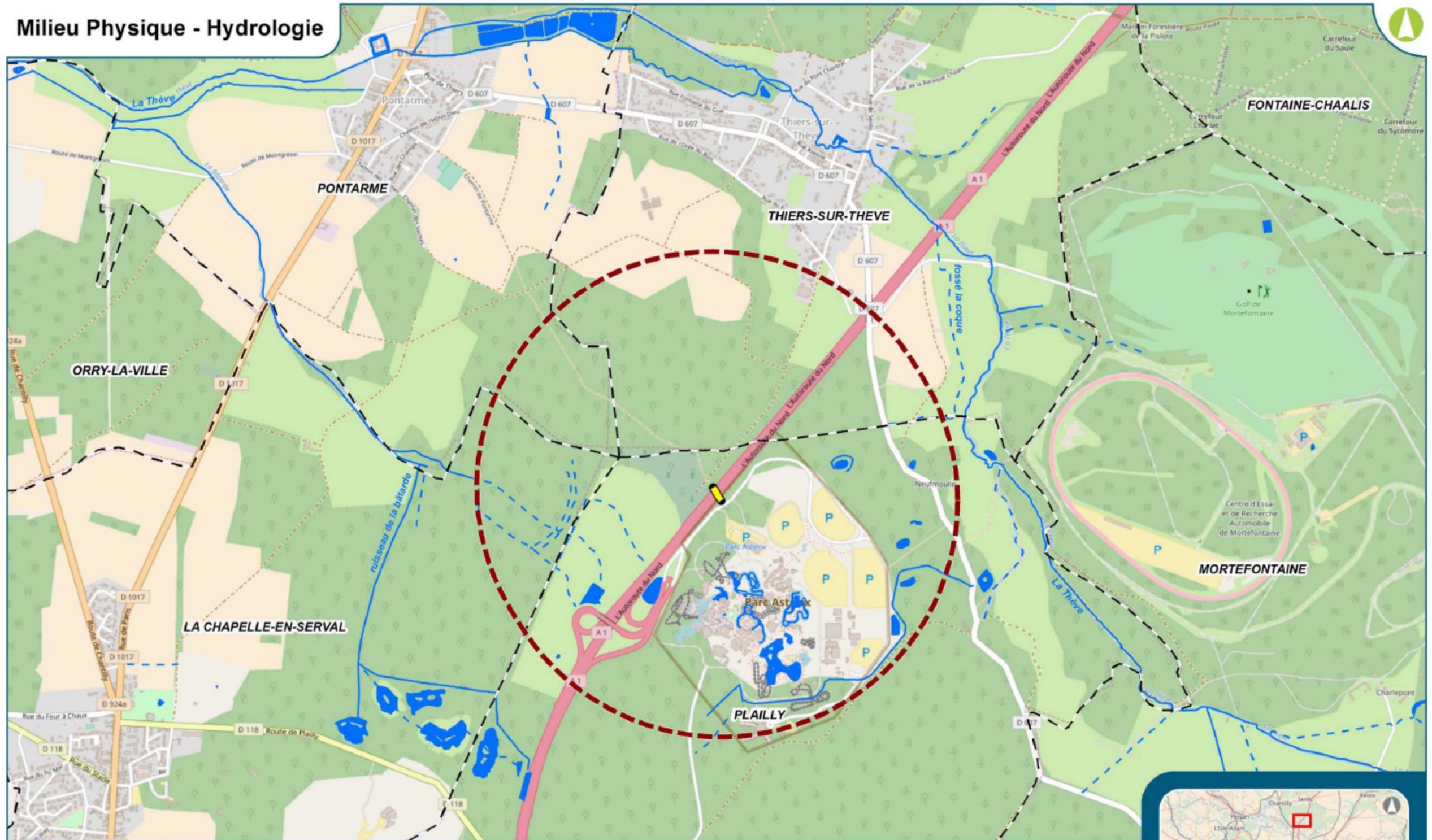
Pas de cours d'eau proches du PS34  
Enjeu faible compte tenu de l'éloignement de la Thève



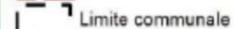
# A1 PS 34

## Démolition du pont

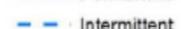
### Milieu Physique - Hydrologie



#### Légende :

-  Passerelle à démolir
-  Périmètre d'étude environnementale
-  Limite communale

#### Cours d'eau :

-  Permanent
-  Intermittent
-  Plan d'eau



Date : 13/11/2017

0 125 250 500 m

Fond de plan : Topographic (ESRI)

# A1 PS 34

## Démolition du pont

### 1.4 Risques naturels

Pas de risques :

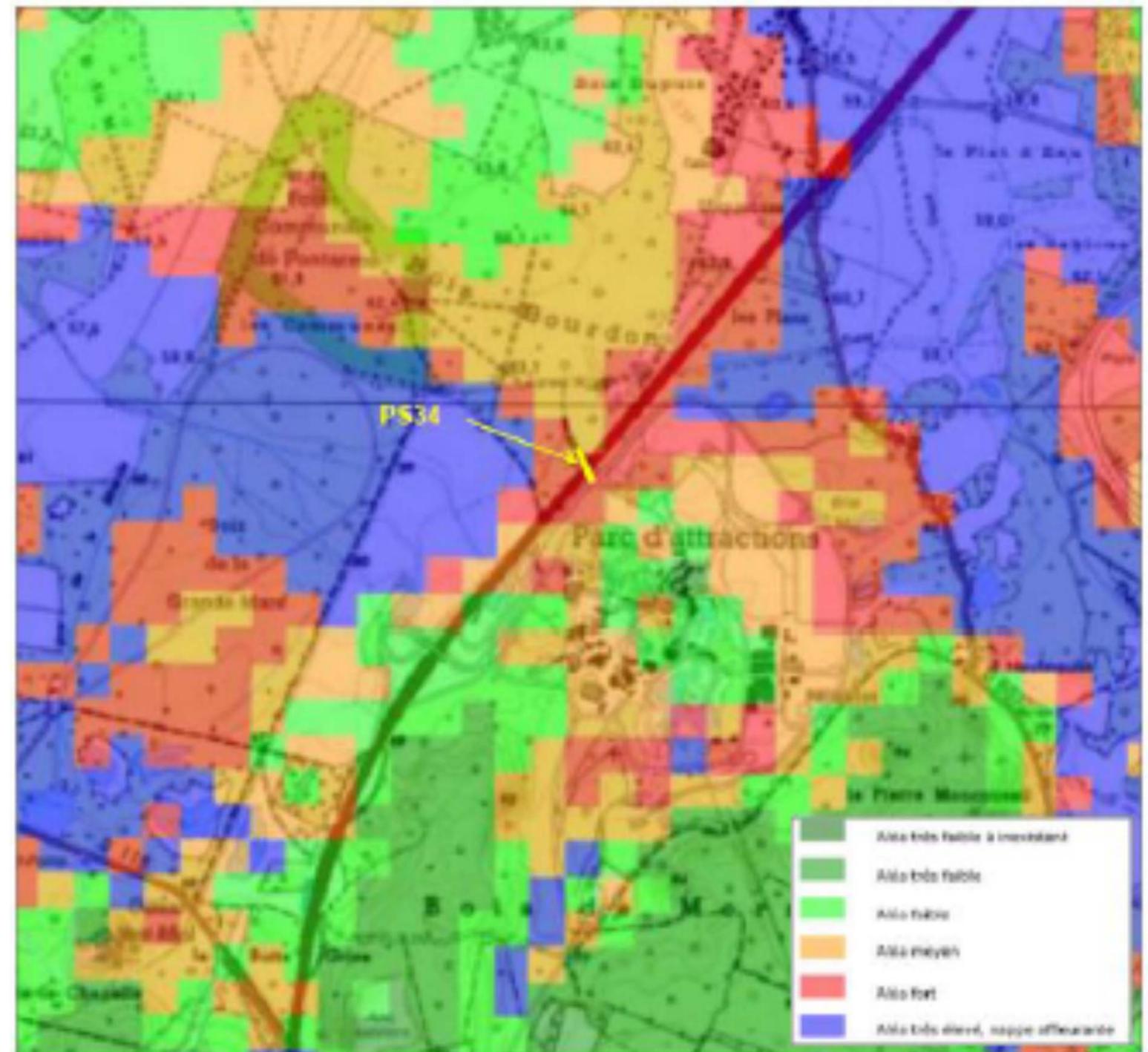
- ✓ inondation
- ✓ mouvements de terrain
- ✓ retrait gonflement des sols
- ✓ sismiques

Au droit du PS34, il existe de part et d'autre de l'autoroute un aléa moyen à fort de remontée de nappe.

Enjeu remontée de nappe moyen à fort

Dispositions à prendre pendant les travaux pour ne pas porter atteinte à la nappe

*Remontées de nappe (SIGES Seine Normandie)*



# 2 Enjeux environnementaux

## Milieus naturels



# A1 PS 34

## Démolition du pont

---

### 2.1 Zones de protection et d'inventaires

Le PS34 se situe à proximité (mais hors périmètres) de deux sites Natura 2000 :

- ✓ **ZSC FR2200380 - Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville**
- ✓ **ZPS FR2212005 - Forêts picardes - Massif des trois forêts et bois du Roi**

Travaux situés en dehors des périmètres des sites  
Sans incidences sur les sites Natura 2000

On note aussi la présence :

- ✓ **ZNIEFF Type I « Bois de Morière » (220014325) : Projet en limite de périmètre, seule l'extrémité Nord-Ouest du PS34 est incluse dans la ZNIEFF**
- ✓ **ZICO Massif des Trois Forêts et Bois du Roi (PE 09)**

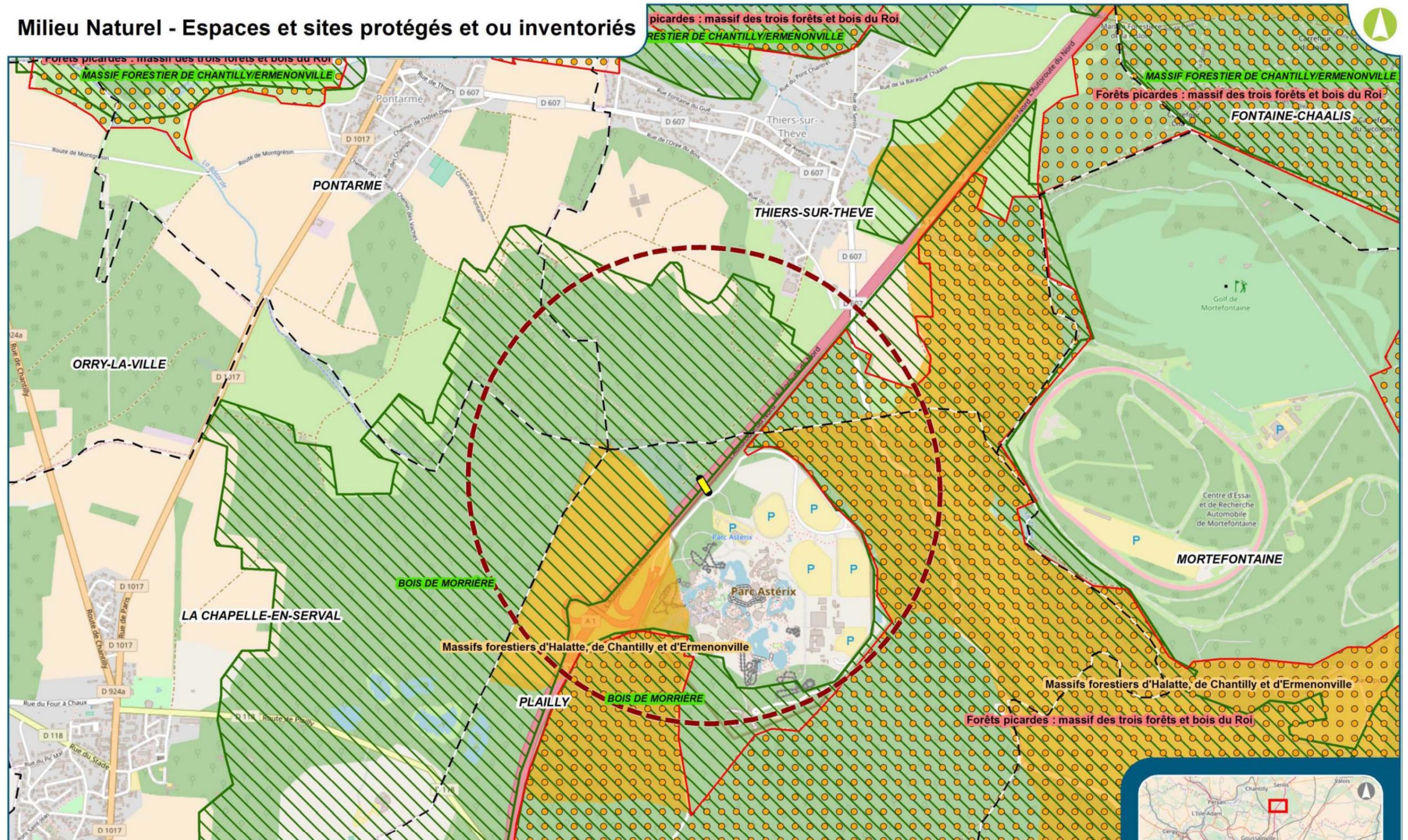
Travaux situés en limite du périmètre de la ZNIEFF I  
Les travaux sont sans incidences.



# A1 PS 34

## Démolition du pont

### Milieu Naturel - Espaces et sites protégés et ou inventoriés



#### Légende :

- Passerelle à démolir
- Périmètre d'étude environnementale
- Limite communale

#### Zone réglementaire Natura 2000 :

- ZPS (Zone de Protection Spéciale) **Etiquette associée**
- ZSC (Zone Spéciale de Conservation) **Etiquette associée**

#### Zone d'inventaire :

- ZNIEFF de type 1 **Etiquette associée**



Date : 13/11/2017

0 125 250 500 m

Fond de plan : OpenStreetMap



# A1 PS 34

## Démolition du pont

---

- ZSC FR2200380 - Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville

Ce vaste complexe forestier de la couronne verte parisienne réunit les forêts d'Halatte, Chantilly et Ermenonville et est connu sous le nom de "Massif des Trois Forêts". Le site présente une diversité exceptionnelle d'habitats forestiers, intraforestiers et périforestiers sur substrats variés. Les forêts sont typiques des potentialités subatlantiques méridionales du nord et du centre du Bassin Parisien et sont structurées par deux affleurements majeurs, l'un calcaire lié au Lutétien et parfois saupoudré de dépôts sableux éoliens (Forêt de Chantilly), l'autre acide correspondant aux sables auversiens (une curiosité de ces sables auversiens est leur remaniement au Quaternaire qui a induit une très originale morphologie de dunes intérieures à des mouvements d'origine éolienne).

Ce vaste complexe forestier présente une grande valeur patrimoniale, notamment par la diversité et le nombre de taxons remarquables, la biogéographie (nombreuses espèces en limite d'aire croisées atlantique/continentale/méridionale ou d'aire très fragmentée comme *Carex reichenbachii*, *Potamogeton alpinus*), la rareté (nombreux taxons menacés et en voie de disparition). Ces intérêts sont surtout :

- floristiques : 20 espèces protégées, plus de 60 espèces menacées avec un exceptionnel cortège sabulicole ;
- entomologique : nombreux insectes menacés dont *Lycaena dispar*, inscrit aux annexes II et IV ;
- mammalogique : notamment population de petits carnivores, chauves-souris (Petit rhinolophe),...

Enfin, on notera la présence de paysages originaux : chaos gréseux à bouleaux, lambeaux d'anciens systèmes pastoraux extensifs avec landes à Junipéraies, sables mobiles et dunes continentales, buttes témoins,...



# A1 PS 34

## Démolition du pont

---

- **ZPS FR2212005 - Forêts picardes - Massif des trois forêts et bois du Roi**

Cette ZPS (Zone de Protection Spéciale) couvre, comme la ZSC présentée précédemment, le vaste complexe forestier du "Massif des Trois Forêts".

Les intérêts spécifiques sont les mêmes mais ils sont surtout ornithologiques : avifaune surtout forestière (notamment rapaces, Pics noir et mar, Martin pêcheur et Engoulevent d'Europe nicheurs).



# A1 PS 34

## Démolition du pont

---

- **ZNIEFF de type 1 « Bois de Morière » (Identifiant national : 220014325)**

Le Bois de Morière et les bois adjacents (Bois de la Grande Mare, Bois Bourdon, Garennes de la Chapelle et de la Justice...), ainsi que les prairies des environs de Thiers-sur-Thève (Les Prés, Le Plat d'eau, les prairies de Charlepont), s'inscrivent dans la continuité du massif forestier de Chantilly-Ermenonville, au contact entre le sud du plateau du Valois et le Pays de France.

Les milieux se développent en grande partie sur des buttes de sables couvrant la plateforme du calcaire lutétien. Sur les buttes de sables lessivés (buttes formant des reliefs comparables à ceux d'anciennes dunes) dominant les landes à Ericacées, avec des systèmes de sables plus ou moins mobiles et humides. Ceux-ci sont largement développés vers le parc Astérix.

L'existence de calcaire, mêlé aux sables auversiens ou sous-jacent aux placages sableux permet la présence de végétations silico-calcaricoles (pelouses, prairies maigres), par exemple sur des buttes proches de Thiers-sur-Thève ou en bordure du plateau de Plailly.

Des chênaies-charmaies-hêtraies acidoclines atlantiques traitées en futaies pour la plus grande partie, sont présentes sur les sols les moins lessivés, et des chênaies sessiliflores sur les sols podzolisés.

Cette ZNIEFF de 1170 ha n'inclut ni le Parc Astérix, ni l'échangeur sur l'autoroute A1. Seule l'extrémité Nord-Ouest du PS34 est incluse dans la ZNIEFF.



# A1 PS 34

## Démolition du pont

---

- **ZICO Massif des Trois Forêts et Bois du Roi(PE 09)**

Le massif forestier de Chantilly-Ermenonville s'étend en rive gauche de l'Oise. Les chênes, charmes et hêtres dominent les peuplements, traités en futaies pour la plus grande partie. Les sources alimentent deux petits cours d'eau, la Thève et la Nonette, qui encadrent le massif au sud et au nord. Quelques mares et zones humides boisées de petite taille subsistent localement, en haute vallée de la Nonette essentiellement, où des étangs ont été aménagés, certains par les moines au Moyen-Age (étangs de Chaalis ou de Comelle), d'autres plus récemment.

Le massif du Bois du Roi est situé sur une butte résiduelle au coeur du plateau du Valois dans le sud-est de l'Oise. Des plantations de résineux ont été effectuées par place. Les châtaigneraies sont particulièrement développées sur les sables. Les espaces relictuels de landes à Ericacées proviennent probablement d'une ancienne mise en valeur pastorale de cette butte sableuse.

Le site est utilisé comme halte migratoire, site d'hivernage et site de nidification pour de nombreuses espèces avifaunistiques (Blongios nain, Cigogne blanche, Bondrée apivore, Milan noir, Busard Saint-Martin, Balbuzard pêcheur, Faucon émerillon, Grue cendrée, Engoulevent d'Europe, Martin pêcheur d'Europe, Pic noir, Pic mar, Alouette lulu, Pie-grièche écorcheur).



# A1 PS 34

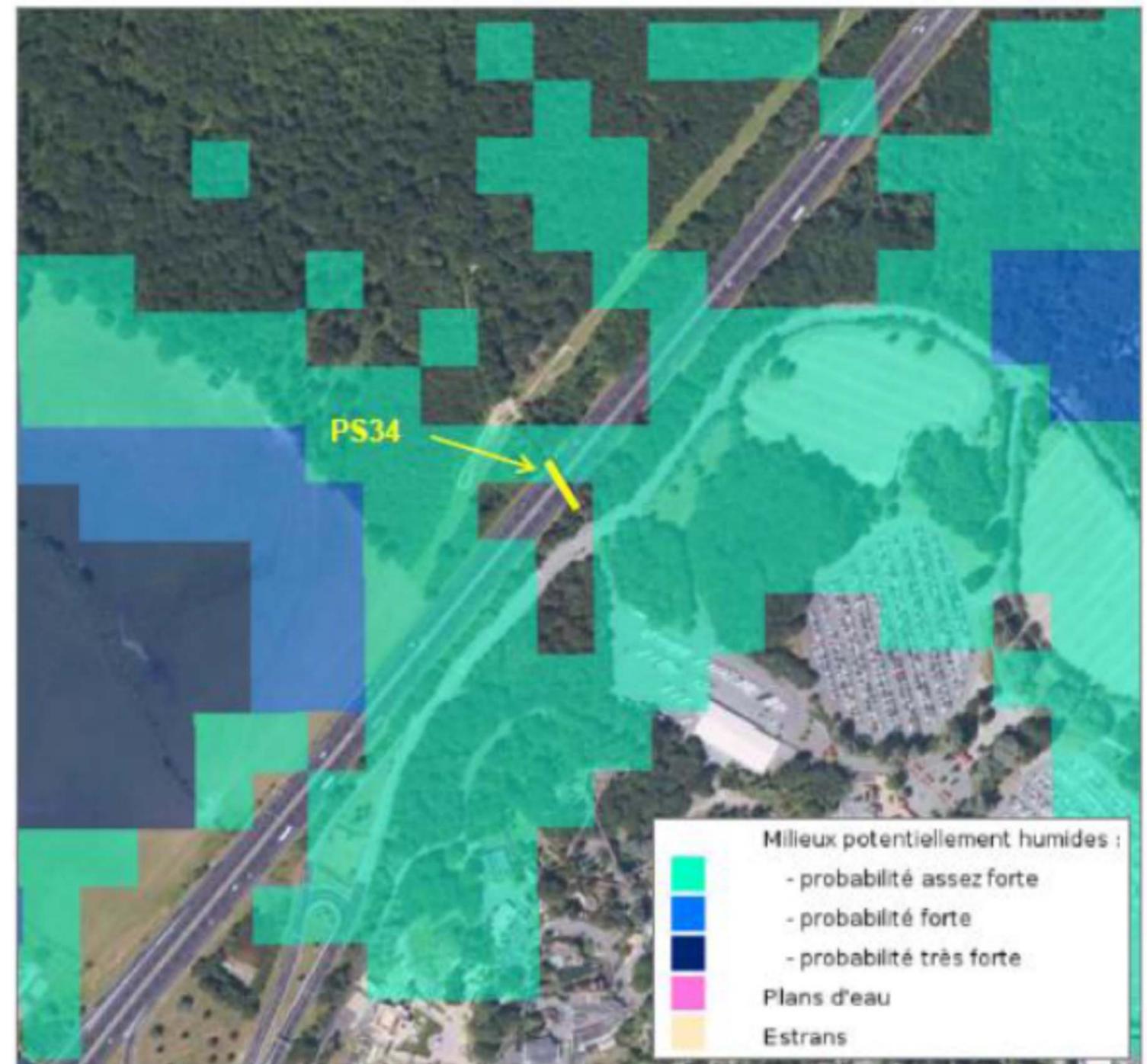
## Démolition du pont

### 2.2 Zones humides (cartographie)

Le PS34 se situe en limites de 2 zones humides cartographiées

La méthodologie devra prendre en compte les périmètres en-dehors des zones humides cartographiées.

*Zones humides potentielle (Réseau zones humides)*



# 3 Enjeux environnementaux Patrimoine & Occupation humaine



# A1 PS 34

## Démolition du pont

---

### 3.1 Monuments historiques

Il n'y a aucun monument historique classé ou inscrit ni périmètre de protection de monument historique à proximité du PS34.

Le plus proche est le château de Thiers-sur-Thève, monument classé, situé à 2 km environ.

Travaux situés en dehors des périmètres des monuments historiques

### 3.2 Sites inscrits et classés

Le PS34 intéresse directement deux sites, un classé et un inscrit :

- ✓ **Site Classé « Forêt d'Ermenonville, de Pontarme, de Haute-Pommeraiie, Clairière et butte Saint-Christophe »** (28/08/1998)
- ✓ **Site Inscrit « Vallée de la Nonette »** (06/02/1970)

L'ouvrage d'art PS 34 situé dans le DPAC est compris dans le périmètre du site classé.  
Le parc Astérix est compris dans le périmètre du site inscrit

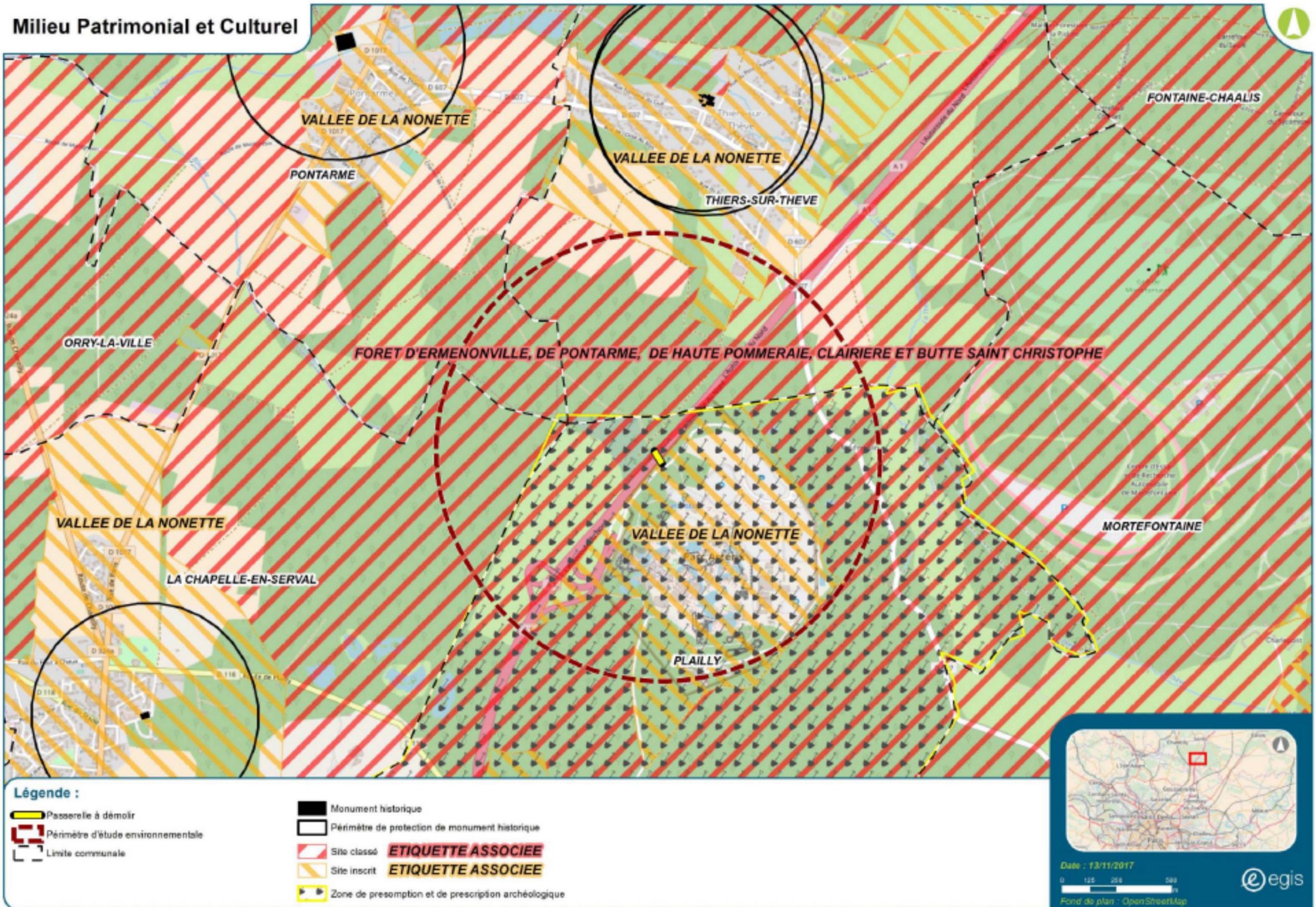
### 3.3 Archéologie

Le PS34 se situe dans le périmètre d'une ZPPA (Zone de Présomption de Prescriptions Archéologiques), avec une sensibilité de niveau 2.

*Les projets d'aménagements entrant dans le champ de l'article 4 du décret 2004-490 et avec emprise au sol supérieure à 2 000 m<sup>2</sup> doivent être transmis au préfet de Région.*

# A1 PS 34

## Démolition du pont



# A1 PS 34

## Démolition du pont

---

### 3.4 Réseaux

Deux canalisations de transport de gaz naturel exploitées par GRT Gaz :

- ✓ **DN750 Crapeaumesnil – Villiers le Bel**
- ✓ **DN 900 Crapeaumesnil – Villiers le Bel**

Les enjeux portent sur le réseau de transport de gaz naturel situé à proximité des travaux de démolition. => Contrainte à prendre en compte pour le chantier

### 3.5 Occupation des sols et PLU

La commune de Plailly dispose d'un PLU approuvé en 2017.

Les travaux de démolition sont situés en limite des zones Nh et U du PLU de Plailly.

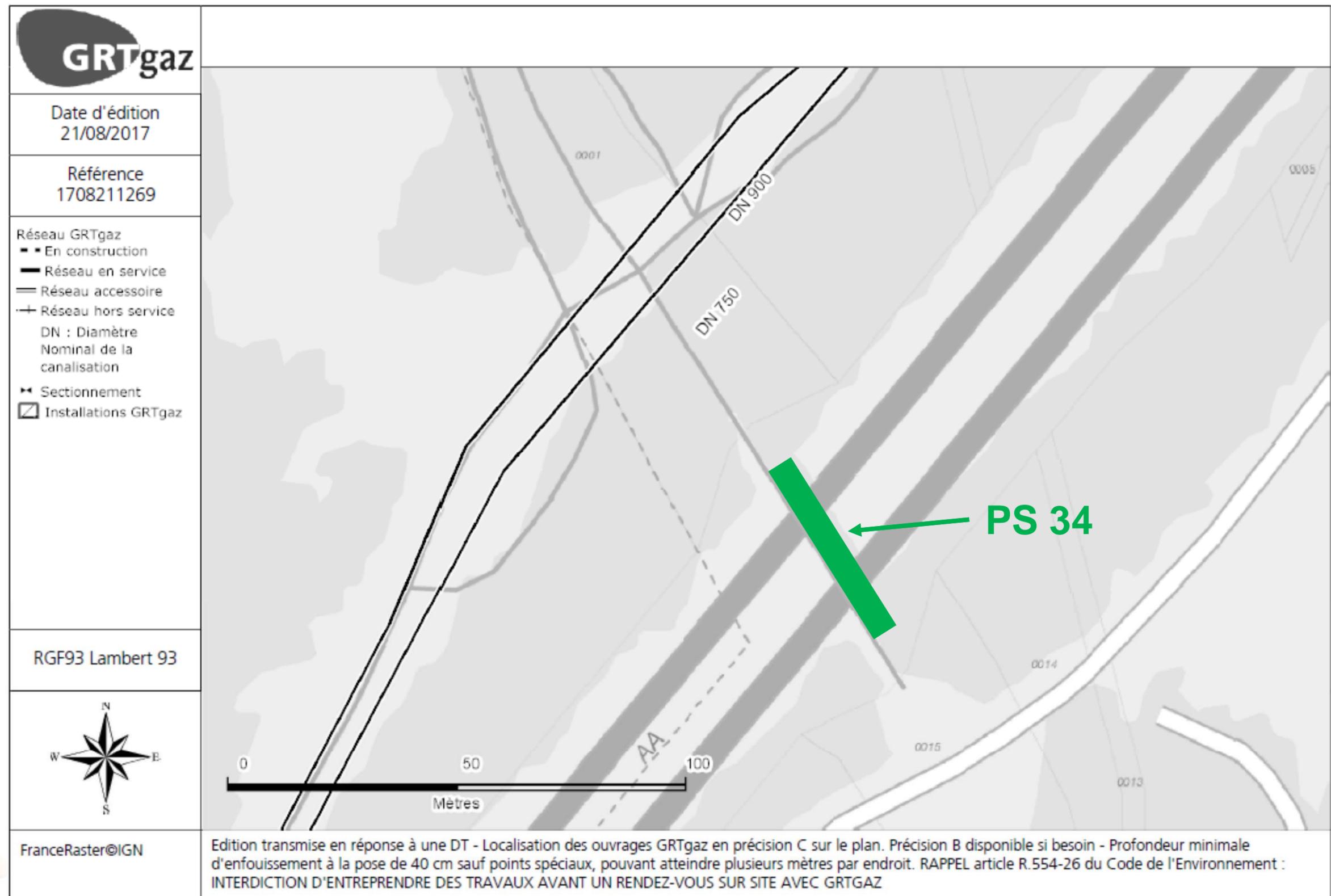
On note l'existence d'un espace boisé classé (EBC) à 70 m au Nord-Ouest de l'ouvrage.

Travaux de démolition compatibles avec les règlements des zones Nh et U  
Travaux situés en dehors du périmètre EBC de la commune de Plailly



# A1 PS 34

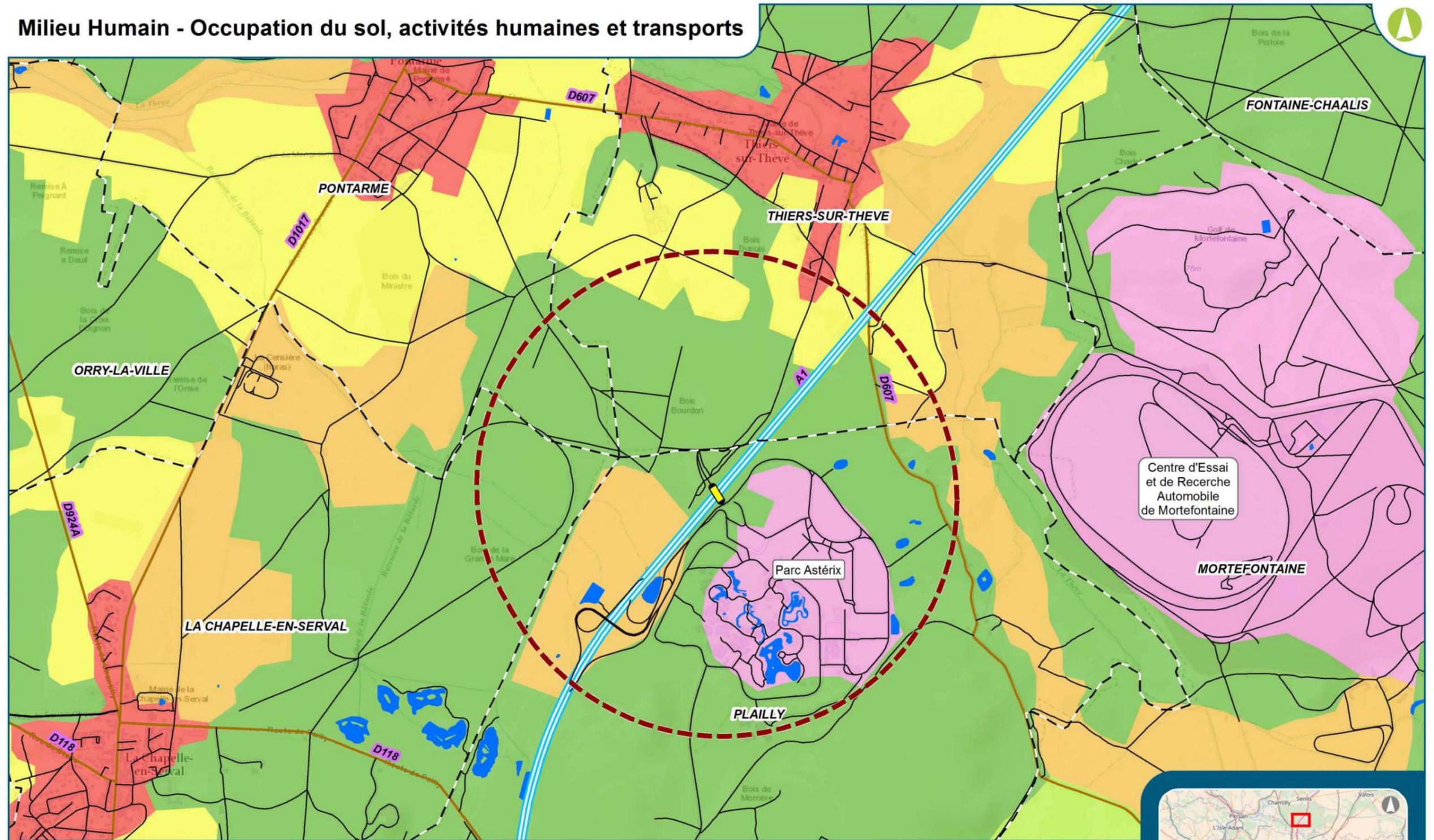
## Démolition du pont



# A1 PS 34

## Démolition du pont

### Milieu Humain - Occupation du sol, activités humaines et transports



#### Légende :

- Passerelle à démolir
- Périmètre d'étude environnementale
- Limite communale

#### Occupation du sol :

- Territoires artificialisés**
  - Tissu urbain discontinu
  - Equipements sportifs et de loisirs
- Territoires agricoles**
  - Terres arables
  - Prairies et autres surfaces toujours en herbe

#### Forêts et milieux semi-naturels

- Forêts de feuillus ou de conifères
- Forêt et végétation arbustive en mutation

#### Surfaces en eau

- Plans d'eau

#### Transports :

- Autoroute
- Route départementale
- Autre



Date : 13/11/2017

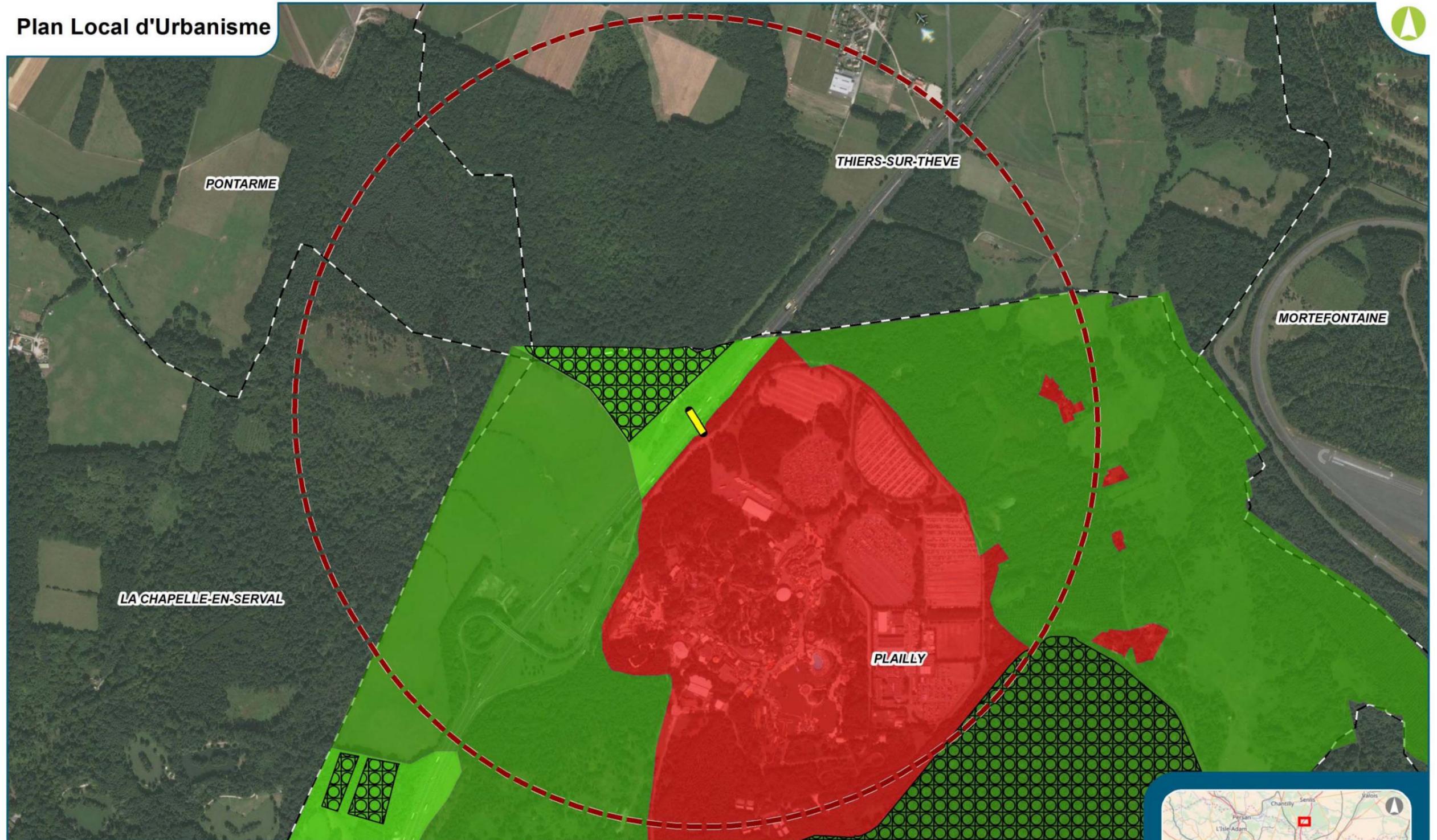
0 125 250 500 m

Fond de plan : Topographic (ESRI)

# A1 PS 34

## Démolition du pont

Plan Local d'Urbanisme



Légende :

- Passerelle à démolir
- Périmètre d'étude environnementale
- Limite communale

Zonage du PLU de la commune de Plailly :

- Zone N
- Zone Nh
- Zone U
- Espace Boisé Classé



Date : 13/11/2017



Fond de plan : Imagery (ESRI)



## **ANNEXE B (COMPLEMENTAIRE)**

### **Formulaire d'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000**



**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE  
DES INCIDENCES NATURA2000**



**Préambule**

Les sociétés d'autoroutes, compte tenu du nouveau régime juridique des évaluations des incidences Natura 2000 (projets listes nationales, projets listes locales), sont et seront amenés à produire, de plus en plus, cette évaluation pour la réalisation de leurs projets.

Dans ce contexte, s'inspirant des formulaires émis par certains services de l'Etat, dont ceux de la DREAL PACA, l'ASFA produira, le présent document lorsque l'évaluation conclura à l'absence d'incidence.

**Qui produit et remplit ce formulaire ?**

Ce formulaire est rempli par le porteur du projet ou par le prestataire retenu par le porteur de projet, en fonction des informations dont il dispose. Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu.

**A quoi sert ce formulaire ?**

Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 ? Il sera notamment utilisé pour les " petits projets " pour lesquels les maîtres d'ouvrage pressentent l'absence d'incidence sur un site Natura 2000 et pourra être complété pour être adapté à des projets dits " moyens ".

Ce formulaire permet, par une analyse succincte du projet et des enjeux, d'exclure toute incidence sur un site Natura 2000. Dans le cas contraire, le maître d'ouvrage produira une évaluation des incidences adaptée à son projet et aux enjeux.

Ce formulaire ne vise qu'à répondre à l'obligation de montrer les conséquences d'un projet sur les habitats et les espèces visées par un zonage Natura2000. Il ne peut être confondu avec une étude d'impact.

**A qui est destiné ce formulaire ?**

Ce formulaire permet au service administratif (Etat, collectivités locales) instruisant le projet d'obtenir les informations requises en vue de délivrer l'acte l'autorisant ou l'approuvant le projet.

**Coordonnées du porteur de projet :**

Nom (personne morale ou physique) : **Sanef**  
(Société des Autoroutes du Nord et de l'Est de la France)

Commune et département) : **Senlis - Oise (60)**  
Adresse : **(route de Meaux) BP 50073 - 60304 Senlis Cedex**

Téléphone : 03 44 63 72 33 Fax :  
Email : romain.deroeux@sanef.com

Nom du projet : **Autoroute A1 - Ecopont d'Ermenonville**  
**Démolition du PS n°34 sur l'autoroute A1 sur la commune de Plailly**

**1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention**

*Cette partie peut être décrite (projet, manifestation ou intervention) sur papier libre en complément à ce formulaire.*

**a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention**

*Cette partie précise le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc).*

Pour des raisons de sécurité, l'Etat a imposé à Sanef de restaurer la hauteur libre sous l'ouvrage d'art du PS34 au plus tôt, et avant le 31 octobre 2018. Cet ouvrage n'ayant plus d'utilité depuis la construction du Parc Astérix, Sanef s'est engagé à démolir cet ouvrage.

Le projet prévoit la démolition sur place de l'ouvrage, avec des travaux qui vont principalement se dérouler du côté Sud-Est de l'autoroute (côté Parc Astérix). Une plate-forme provisoire sera aménagée de ce côté, dans les emprises du Parc Astérix.  
Du côté Nord-Ouest de l'autoroute, les travaux consisteront à enlever le parement du béton du perré, à araser la culée de l'ouvrage et à planter la zone (intervention uniquement dans les emprises de l'autoroute).

**b. Localisation et cartographie**

*Cette partie se compose d'une carte de localisation précise du projet, de la manifestation ou de l'intervention (emprises temporaires, chantier, accès et définitives) sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000e et un plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral, etc.).*

**Le projet est situé :**

Nom de la commune : **Plailly**

N° Département : **60 (Oise)**

Lieu-dit : .....

En site(s) Natura 2000 : **NON**

Hors site(s) Natura 2000 : A quelle distance ?

A **200 m** du site n° de site(s) : ZSC **Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville (FR 2200380)**

A **200 m** du site n° de site(s) : ZPS **Forêts picardes, massif des trois forêts et bois du Roi (FR 2212005)**

**Annexe a : Carte de localisation du projet 1 / 25 000° (fond de plan IGN)**

**Annexe b : Plans descriptifs des travaux**

**c. Etendue du projet, de la manifestation ou de l'intervention**

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : .....

ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

< 100 m<sup>2</sup>

100 à 1 000 m<sup>2</sup>

**1 000 m<sup>2</sup> à 10 000 m<sup>2</sup> (1 ha)**

> 10 000 m<sup>2</sup> (> 1 ha)

- Longueur (si linéaire impacté) : ..... (m.)

- Emprises en phase chantier : ..... (m.)

- Aménagement(s) connexe(s) :

*Cette partie précise si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, elle décrit succinctement ces aménagements.*

*Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues sont mentionnés.*

Les travaux de démolition du PS 34 nécessitent l'aménagement d'une **plate-forme provisoire**, du côté Sud-Est de l'autoroute, dans les emprises du Parc Astérix.

Elle sera utilisée pour le stockage des engins et des matériaux de démolition avant évacuation. La méthode de démolition permet ainsi de ne pas intervenir du côté Nord-Ouest de l'autoroute où se situent l'essentiel des contraintes environnementales (sites Natura 2000).

La position et la forme de la plate-forme provisoire ont été déterminées de manière à minimiser l'impact sur le paysage et l'environnement (diagnostic faune / flore réalisé et cabinet de paysagiste missionné) tout en assurant un accès optimal à l'autoroute pour sécuriser l'opération qui nécessite une coupure totale de nuit de l'autoroute.

Les travaux d'aménagement de la plate-forme provisoire vont nécessiter un déboisement d'environ 0,11 ha (1100 m<sup>2</sup>) sur les terrains du Parc Astérix. Un soin particulier sera apporté à la remise en état du boisement.

**d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :**

- Projet, manifestation :

**diurne**

**nocturne**

- Durée précise si connue : ..... (jours, mois) ou durée approximative en cochant la case correspondante :

< 1 mois

**1 mois à 1 an**

1 an à 5 ans

> 5 ans

- Période précise si connue : **septembre à décembre 2018** (de tel mois à tel mois) ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

Printemps

Été

**Automne**

Hiver

- Fréquence :

chaque année

chaque mois

autre (préciser) : **opération unique (pas de répétition)**

**e. Entretien / fonctionnement / rejet**

*Cette partie précise si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, elle les décrit succinctement (fréquence, ampleur, etc.).*

Il s'agit d'une opération de démolition. Pas d'entretien ultérieur prévu pour la nature de ces travaux.

**f. Budget**

*Cette partie mentionne le coût prévisionnel global du projet, bien que le coût ne soit pas un critère retenu pour la réalisation des études environnementales :*

Coût global du projet : .....ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

< 5 000 €

de 5 000 à 20 000 €

de 20 000 € à 100 000 €

**> à 100 000 €**

**2 Définition de la zone d'influence (concernée par le projet)**

*Cette partie présente la zone d'influence qui est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...). Pour aider à définir cette zone, cette partie suit la méthodologie suivante et fournit les informations ci-dessous :*

*La zone d'influence est matérialisée sur une carte au 1/25 000<sup>ème</sup> ou au 1/50 000<sup>ème</sup>.*

Rejets dans le milieu aquatique

Pistes de chantier, circulation

Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)

Poussières, vibrations

Pollutions possibles

Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation

Bruits

Autres incidences .....

**3 Etat des lieux de la zone d'influence**

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) détermine les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

**PROTECTIONS JURIDIQUES DE LA ZONE :**

Le projet est situé en :

- Réserve Naturelle Nationale
- Réserve Naturelle Régionale
- Parc National
- Arrêté de protection de biotope
- Site classé**  
« Forêt d'Ermenonville, de Pontarme, de Haute-Pommeraiie, Clairière et butte Saint-Christophe » (28/08/1998)
- Site inscrit**  
« Vallée de la Nonette » (06/02/1970)
- PIG (projet d'intérêt général) de protection
- Parc Naturel Régional**  
« Oise - Pays de France » qui s'étend au total sur 48 871 ha en région Picardie
- ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
- Réserve de biosphère
- Site RAMSAR

**USAGES DANS LA ZONE :**

Les usages suivants sont recensés dans la zone :

- Aucun**
- Pâturage / fauche
- Chasse
- Pêche
- Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- Agriculture
- Sylviculture
- Décharge sauvage
- Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- Cabanisation
- Construite, non naturelle : .....
- Autre (préciser l'usage) : .....

Commentaires : La plate-forme provisoire est implantée dans les emprises du parc Astérix (zone d'accueil paysagère en entrée / sortie des clients en véhicules).

**MILIEUX NATURELS ET ESPECES DANS LA ZONE :**

Les informations ci-dessous énumèrent les milieux naturels et espèces visés par les zonages Natura 2000 connues par le porteur de projet. Selon les cas et les enjeux, une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces peut être produite et des photographies peuvent être jointes.

(pas de photos)

TABLEAU MILIEUX NATURELS NATURA 2000 DE LA ZONE :

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
<b>Milieux ouverts ou semi-ouverts</b>	pelouse pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre : .....		
<b>Milieux forestiers</b>	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre : .....	X	La zone d'étude est majoritairement recouverte par des chênes et des bouleaux. Aucune espèce remarquable n'a été identifiée dans cet habitat.
<b>Milieux rocheux</b>	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre : .....		
<b>Zones humides</b>	fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre : .....		
<b>Milieux littoraux et marins</b>	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre : .....		
<b>Autre type de milieu</b>	.....		

TABLEAU ESPECES FAUNE / FLORE NATURA 2000 DE LA ZONE :

GROUPES D'ESPECES	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
<b>Amphibiens, reptiles</b>			
<b>Crustacés</b>			
<b>Insectes</b>			

<b>Mammifères marins</b>			
<b>Mammifères terrestres</b>			
<b>Oiseaux</b>	<b>Pic Mar</b>	<b>présence potentielle</b>	<b>Au titre ZPS FR 2212005, cette espèce est citée comme reproductrice dans la ZPS, avec entre 45 et 80 couples. L'observation au sol n'a pas pu permettre d'observer les loges de pics. Le site d'implantation du projet permet au moins potentiellement au Pic mar de rechercher ses proies.</b>
<b>Plantes</b>			
<b>Poissons</b>			

**Annexe c : Diagnostic écologique réalisé par le bureau d'études OGE (mars 2018)**

**4 Incidences du projet**

*Cette partie décrit sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.*

Destruction ou détérioration d'habitat (milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) Natura2000 :

Aucun habitat d'intérêt communautaire ne se situe dans la zone d'étude. Le projet n'aura donc pas d'incidence significative sur les habitats d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation de la ZSC / SIC FR 2200380.

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) Natura2000 :

ZPS FR 2212005 :  
Le projet n'a pas d'incidences significatives sur l'état de conservation des populations d'oiseaux qui ont justifié la désignation du site Natura 2000 FR 2212005. Aucune mesure n'est donc proposée.

ZSC / SIC FR 2200380 :  
Aucune espèce d'intérêt communautaire n'a été observée dans la zone d'étude, de plus, les habitats naturels de ces espèces n'y sont pas représentés ou de manière trop fragmentaire. Le projet n'aura donc pas d'incidence significative sur les espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation de la ZSC / SIC FR 2200380.

Perturbations possibles des espèces Natura2000 dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...) :

Nous estimons que le site d'implantation du projet permet au moins ponctuellement au **Pic mar** de rechercher ses proies. Sa reproduction est potentielle à proximité, à la faveur de quelques chênes matures isolés. L'espèce est relativement commune dans les massifs forestiers désignés en ZPS. Nous considérons que le projet n'a pas d'incidence significative sur cette espèce.

**5 Conclusion**

*Cette partie établie par le porteur de projet ou son bureau d'étude conclut sur l'absence ou non d'incidences de son projet.*

**Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?**

**NON** : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur (Etat, collectivités locales).

**OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) : SENLIS

Le (date) : 13 mars 2018

Signature :



Olivier CUENOT  
Directeur Construction

**Annexe a : Carte de localisation du projet 1 / 25 000e (fond de plan IGN)**



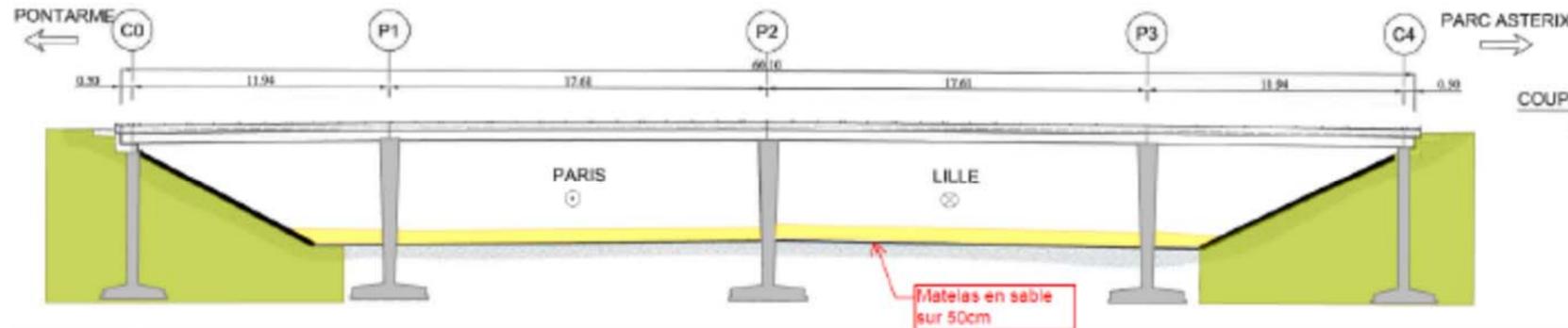
**Ouvrage d'art n° PS 34 sur  
autoroute A1**

Source :  
Fond de plan IGN (geoportail)  
Type échelle 1 / 25 000



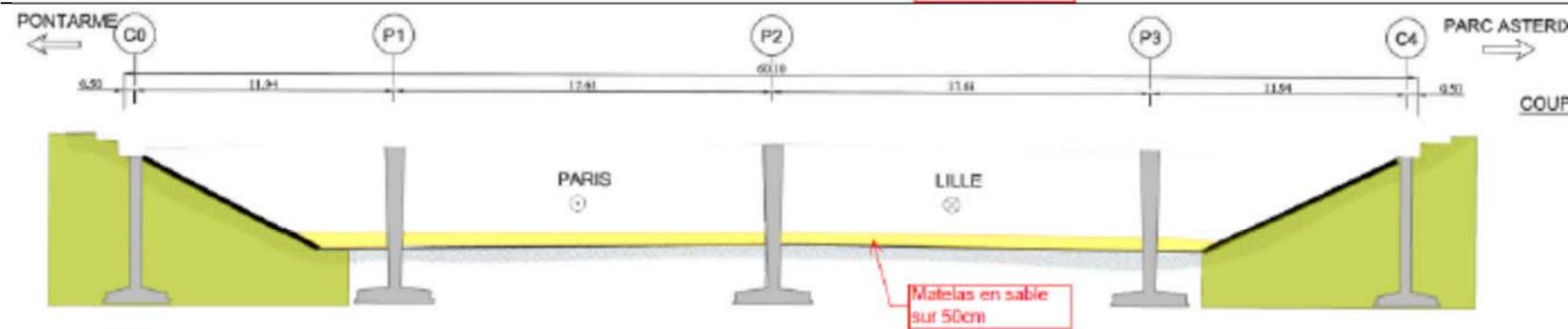
**Annexe b : Plans descriptifs des travaux**

**Description des travaux – Phasage de la démolition :**

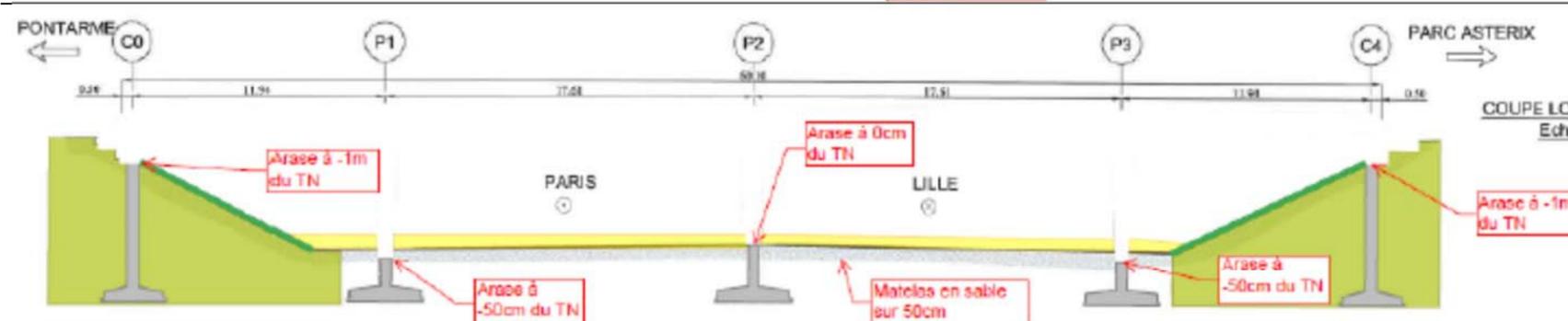


**Phase 1 - Mise en place d'un matelas en sable et dépose du garde-corps**

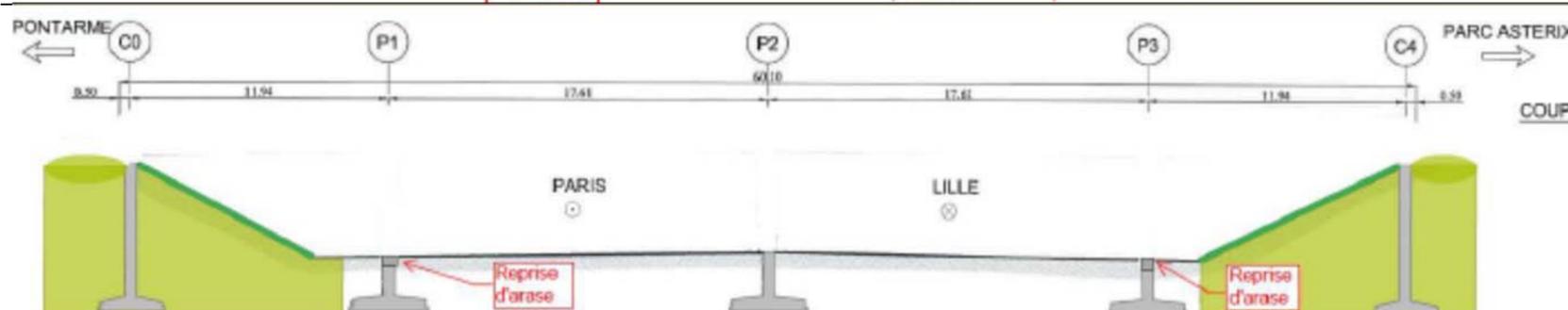
Etat initial avant démolition



**Phase 2 - Démolition du tablier et stockage des gravats sur la plateforme de travail**



**Phase 3 - Démolition des piles et perrés et végétalisation**

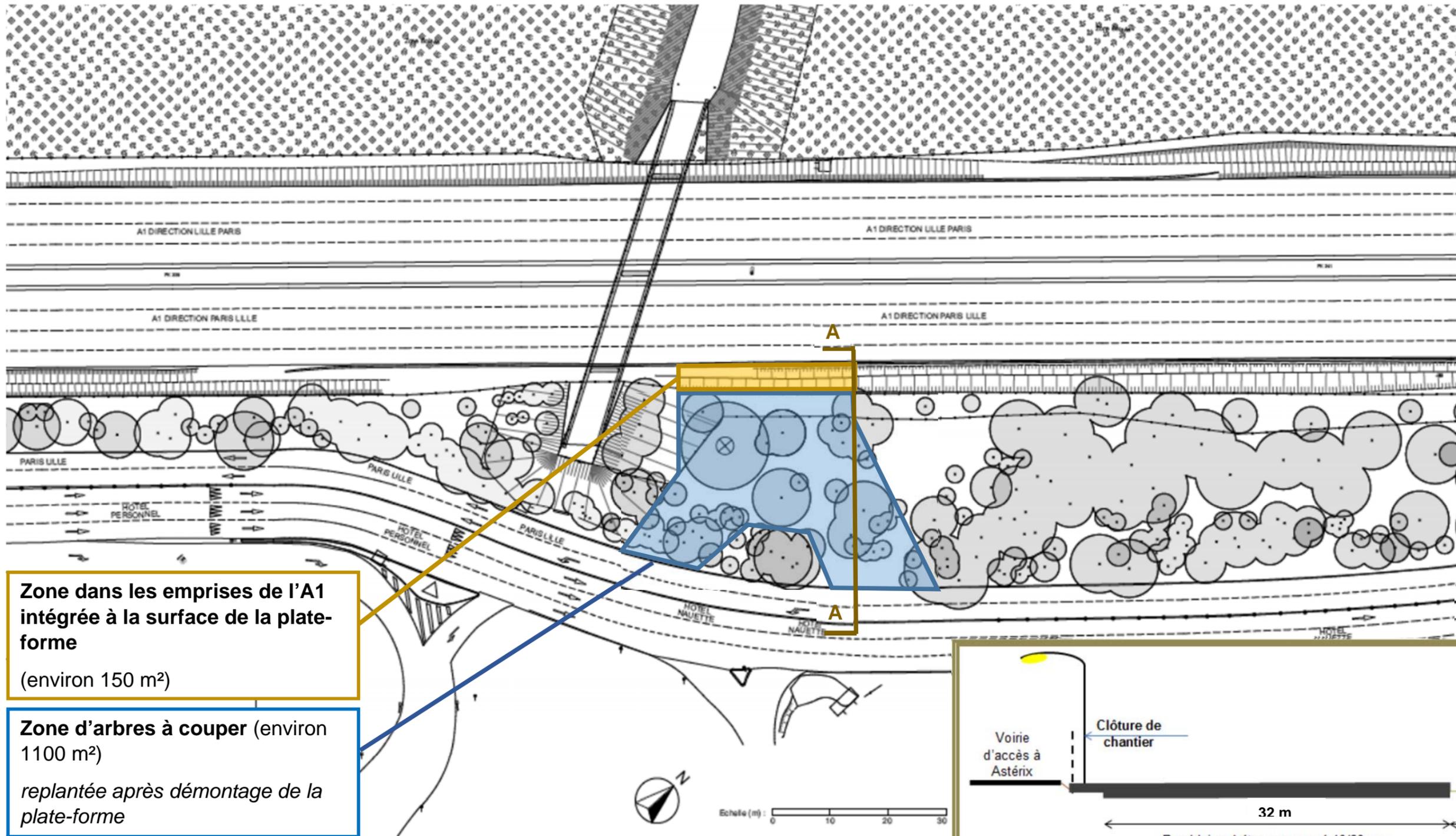


**Phase 4 - Retrait du matelas et reprises de chaussées**

Etat final après démolition

**Annexe b : Plans descriptifs des travaux**

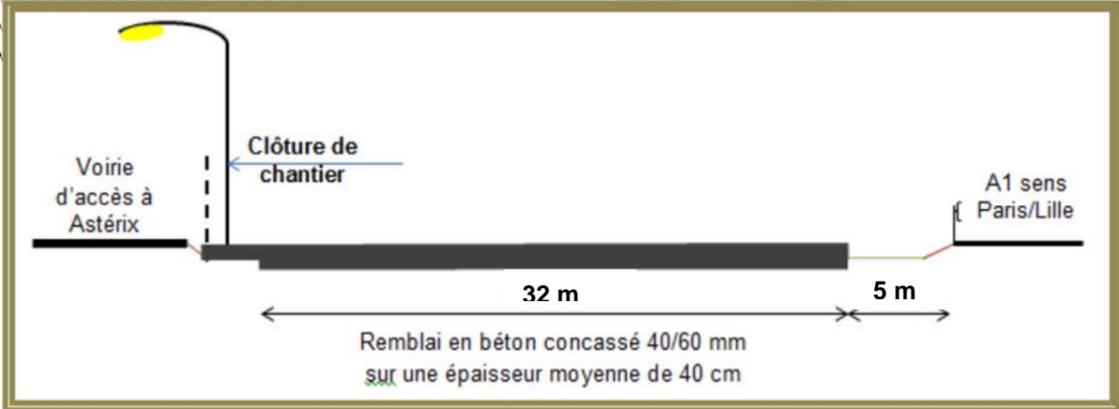
**Description des travaux provisoires de la plate-forme (emprise du parc Astérix) :**



**Zone dans les emprises de l'A1 intégrée à la surface de la plate-forme**  
(environ 150 m<sup>2</sup>)

**Zone d'arbres à couper** (environ 1100 m<sup>2</sup>)  
*replantée après démontage de la plate-forme*

**Coupe de principe (A-A)**



**Annexe c : Diagnostic écologique réalisé par le bureau d'études OGE (mars 2018)**

# Diagnostic écologique et établissement du formulaire incidences zones Natura 2000 dans le cadre de la déconstruction d'un pont au PR34 de l'autoroute A1



## RÉALISATION DE L'ÉTUDE

### EXPERTS

Vincent VIGNON

Eric BAS

Lucas BALITEAU

### RÉDACTION

ESTHER DEBRAY & VINCENT VIGNON

### Cartographie :

Léna LI

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>Contexte et objet de l'étude</b>	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>Délimitation de la zone d'étude</b>	<b>4</b>
<b>3</b>	<b>Méthode</b>	<b>5</b>
3.1	Bibliographie et enquête	5
3.2	Diagnostic écologique	5
3.2.1	Inventaire de la flore et des habitats	5
3.2.2	Inventaire de la faune	6
3.2.3	Analyse des enjeux et des résultats	7
3.2.4	Evaluation d'incidences Natura 2000	9
<b>4</b>	<b>Résultats</b>	<b>10</b>
4.1	Analyse bibliographique	10
4.1.1	Périmètres de protection et d'inventaires	10
4.1.1.1	Périmètres de protection	10
4.1.1.2	Périmètres d'inventaires	11
4.1.2	Données disponibles	14
4.2	Résultats du diagnostic écologique	15
4.2.1	Résultats des prospections	15
4.2.1.1	Flore et habitats	15
4.2.1.2	Faune :	17
4.2.2	Zone humide	18
4.2.3	Enjeux écologiques du site	18
4.3	Mesure d'évitement	21
4.4	Proposition de mesures de réduction d'impact	21
4.4.1	Zone et période d'intervention	21
4.4.2	Préconisations pour les plantations après travaux	21
4.5	Évaluation des incidences Natura 2000	21
4.5.1	Incidences sur la ZPS n° FR 2212005 « Forêts picardes : massif des trois forêts et Bois du Roi »	22
4.5.1.1	Évaluation pour chaque espèce d'intérêt communautaire	22
4.5.1.2	Conclusion de l'étude d'incidence	24
4.5.2	Incidences sur la ZSC/SIC n° FR 2200380 « Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville »	24
4.5.2.1	Les espèces et habitats (potentiellement) présents dans la zone d'étude	24
4.5.2.2	Évaluation des incidences du projet sur les habitats d'intérêt communautaire	25
4.5.2.3	Évaluation des incidences du projet sur les espèces d'intérêt communautaire	25
4.5.2.4	Conclusion de l'évaluation des incidences potentielles	25
<b>5</b>	<b>Conclusion</b>	<b>26</b>

## 1 CONTEXTE ET OBJET DE L'ÉTUDE

Dans le cadre de la démolition du pont au niveau du PR34 de l'autoroute A1 ordonnée par l'Etat à la société SANEF, O.G.E. a effectué un diagnostic écologique de la zone concernée par les travaux de démolition. Le présent rapport présente les résultats issus de cette étude.

## 2 DÉLIMITATION DE LA ZONE D'ÉTUDE

Elle se situe dans le Parc Naturel Régional FR8000043 « Oise - Pays de France » sur la commune de Plailly (60), contre le Parc d'attraction « Parc Astérix ». La zone d'études/inventaires correspond aux périmètres des travaux envisagés (carte page 13 avec les périmètres d'inventaires et de protection).

## 3 METHODE

---

### 3.1 BIBLIOGRAPHIE ET ENQUÊTE

Une **recherche bibliographique** a été menée afin de recenser toutes les données, qu'elles soient publiées ou non, anciennes ou actuelles, relatives aux milieux naturels et aux espèces animales et végétales présentes dans le secteur d'étude.

A l'issue de cette recherche, une **analyse et une synthèse bibliographique** ont été réalisées. Une attention particulière a été portée aux espèces protégées, des directives « Habitats » et « Oiseaux » et aux espèces d'intérêt patrimonial (protégées au niveau national / régional, inscrites sur les listes rouges, déterminantes de ZNIEFF...).

Les données relatives à la **protection réglementaire des espaces** (APPB, ZSC, ZPS, ZNIEFF...) ont été prises en compte et mises en évidence.

### 3.2 DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE

Les **prospections détaillées de terrain** ont été réalisées à la demande du maître d'ouvrage. Certaines prospections faunistiques ont été, localement, réalisées **aux alentours** (espèces à grand territoire...).

Ces inventaires naturalistes ont permis (dans la mesure de la saison) de compléter les informations recueillies lors de la phase bibliographique et d'inventorier les habitats naturels, la flore et la faune concernés. Ces inventaires ont ainsi permis de réaliser un état initial du site.

Les inventaires de la faune et de la flore ont été réalisés par deux **experts en écologie**. Notons que les inventaires ont été réalisés en février. Cette date de passage ne permet pas le relevé de la plupart des espèces mais il est possible de définir des enjeux pour ce projet dont l'impact est très localisé.

Les **statuts** de protection, de rareté ou de vulnérabilité des espèces sont mentionnés dans les résultats du présent rapport. Toutes les **espèces patrimoniales ou remarquables** (rares, menacées...) sont également clairement **mises en évidence** et **localisées** sur une carte.

**Une attention particulière a été portée aux espèces protégées et d'intérêt communautaire, c'est-à-dire inscrits en annexe II de la directive « Habitats » et en annexe I de la directive « Oiseaux », et à toutes les espèces patrimoniales (protégées, liste rouge...).**

#### 3.2.1 Inventaire de la flore et des habitats

##### Objectifs de l'étude de la flore et des habitats :

- Étude des habitats naturels ;
- Inventaire des espèces végétales ;
- Inventaire des espèces exotiques envahissantes ;
- Détermination des enjeux écologiques en fonction de la valeur patrimoniale des espèces et des habitats.

Une visite de terrain a été effectuée pour cet inventaire le 21 février 2018.

##### Méthode de caractérisation des habitats

La première étape a consisté à parcourir l'ensemble de la zone d'étude afin de se familiariser avec le lieu et repérer les grands ensembles de végétation.

Le travail de délimitation commence à la suite de ce repérage :

Des **relevés de végétation ont été réalisés sur des zones homogènes** du point de vue de la naturalité du milieu, des conditions stationnelles et de la physionomie de la végétation (boisements, lisières, friche, prairies, noue...).

A partir des relevés réalisés, les **groupements végétaux ont été identifiés et décrits** selon une typologie basée sur les référentiels locaux (Bournerias M., Arnal G. et Bock C., 2001 ; Azuelos L, Renault O., 2013 ; François R., Prey T. *et al.*, 2012) et homogénéisés avec le référentiel CORINE Biotopes.

Pour chaque habitat, **un niveau d'enjeu a été défini** en fonction de la rareté de l'habitat, de l'état de conservation et des éventuelles espèces rares identifiées.

A la suite de cette caractérisation des habitats, des **préconisations** sont émises concernant les plantations à effectuer à la suite du démontage de la plateforme afin de favoriser les habitats déjà existants.

Les données ont été transmises au MNHN selon la méthode décrite dans le cahier des charges.

##### Les espèces exotiques envahissantes

Une **recherche et une localisation des plantes exotiques envahissantes** a été réalisée. Les espèces ont été retenues selon les critères du Conservatoire Botanique de Bailleul.

Les stations ont été localisées sur une carte et intégrées dans une partie décrivant les principales espèces identifiées.

#### 3.2.2 Inventaire de la faune

Une unique visite de terrain a été réalisée le 21 février 2018. Du fait de la saison hivernale, certains groupes n'ont pas pu être observés. La potentialité de présence de certaines espèces est donc indiquée dans ce rapport.

Les prospections de terrain ont porté sur **l'ensemble de la zone d'étude** (zone envisagée de travaux (notamment abattage)) et localement aux **alentours** (notamment pour les espèces à grand territoire, corridor de déplacement...). L'étude de la faune a permis d'évaluer la valeur patrimoniale de tous les milieux présents au sein de la zone d'étude.

Pour **chaque groupe**, les statuts de protection, de rareté ou de vulnérabilité des espèces sont mentionnés. Toutes les **espèces patrimoniales ou remarquables** (rares, menacées...) sont clairement mises en évidence et **localisées sur une carte** à une échelle déterminée en accord avec le maître d'ouvrage.

Une attention particulière a été portée aux espèces protégées et d'intérêt communautaire, notamment celles inscrites en annexe II de la directive « Habitats » et en annexe I de la directive « Oiseaux », et à toutes les espèces patrimoniales (déterminantes de ZNIEFF, liste rouge...).

### 3.2.3 Analyse des enjeux et des résultats

Une fois les éléments du patrimoine naturel décrits (analyse bibliographique) et l'état initial du site défini grâce aux inventaires, **un bilan de l'intérêt écologique** de la zone d'étude a été réalisé.

Tous ces espaces fonctionnels n'ont pas la même qualité biologique ou la même importance pour les populations et pour les milieux. Ainsi, nous proposons une grille d'évaluation des sites qui comprend, *a minima*, les critères suivants :

- Valeur des habitats vis-à-vis de l'organisation spatiale des populations :
  - zone refuge clé pour telle ou telle espèce, toute ou partie de l'année ;
  - zone de reproduction clé.
- Valeur des habitats vis-à-vis du fonctionnement des populations et des métapopulations :
  - capacité des espaces dans leur rôle de continuité écologique ;
  - situation des continuités dans l'organisation spatiale des populations (hiérarchisation relative au fonctionnement au sein des populations) ;
  - situation des continuités entre les populations (fonctionnement en métapopulation).

Ces éléments sont reportés sur une **carte** mettant en évidence un certain nombre de grands ensembles écologiques, homogènes du point de vue de leurs caractéristiques physiques, floristiques et faunistiques.

La zone d'étude a été découpée en zones d'une relative homogénéité et une évaluation écologique a été effectuée et reportée dans un tableau dit de bio-évaluation. L'**évaluation de la valeur patrimoniale** est corrélée avec la présence d'habitats ou d'espèces remarquables (protégées, rares, menacées...).

La hiérarchisation est corrélée à plusieurs facteurs :

- statuts des espèces (protégées, inscrites sur l'annexe I de la directive « Oiseaux », inscrites sur les annexes II et IV de la directive « Habitats », listes rouges, déterminantes des ZNIEFF) ;
- état de conservation et représentativité des populations ;
- statuts (annexe I de la directive « Habitats » ou déterminants), typicité et état de conservation des habitats.

Méthodologie pour la hiérarchisation des enjeux	
Enjeu	Un seul des critères indiqués peut suffire à ajuster l'enjeu
Majeur	Présence d'au moins un habitat très rare et très menacé Présence d'au moins un habitat de la directive « Habitats » prioritaire et considéré comme menacé Présence d'au moins une espèce végétale inscrite en liste rouge nationale comme prioritaire Présence d'au moins une espèce végétale ou animale très rare et/ou très menacée ou inscrite sur liste rouge régionale (en danger critique d'extinction ou en danger) Présence d'au moins une espèce végétale ou animale inscrite aux annexes II et/ou IV de la directive « Habitats » comme espèce prioritaire Axe de déplacement majeur pour la faune
Fort	Présence d'au moins un habitat rare et menacé dans la région Présence d'au moins un habitat de la directive « Habitats » prioritaire et considéré comme assez menacé Présence d'au moins une espèce végétale sur liste rouge régionale (vulnérable ou quasi-menacée) Présence d'au moins une espèce végétale protégée Présence d'au moins une espèce végétale ou animale rare et/ou menacée (vulnérable) dans la région Présence d'au moins 6 espèces déterminantes ZNIEFF Axe de déplacement à forte fréquentation d'amphibiens ou de chiroptères
Assez fort	Présence d'un habitat naturel peu fréquent et/ou inscrit en annexe I de la directive « Habitats » non prioritaire et considéré comme non menacé dans la région Présence d'au moins une espèce végétale ou animale assez rare (ou à surveiller) dans la région Présence d'au moins une espèce inscrite en liste rouge nationale comme à surveiller Présence d'au moins une espèce animale inscrite en annexe II et/ou IV de la directive « Habitats » comme non prioritaire ou en annexe I de la directive « Oiseaux », au moins assez commune dans la région Présence d'au moins 4 espèces déterminantes ZNIEFF
Moyen	Présence d'espèces animales protégées considérées comme communes ou assez communes Présence d'au moins 1 espèce déterminante ZNIEFF Axe de déplacement à fréquentation moyenne pour les amphibiens et les chiroptères

La hiérarchisation des enjeux est localisée sur une carte.

### 3.2.4 Evaluation d'incidences Natura 2000

En présence ou à proximité d'un périmètre Natura 2000, chaque projet d'aménagement doit faire l'objet d'une évaluation de ses incidences sur les espèces et habitats qui ont justifié la désignation du périmètre Natura 2000.

Le fait que la zone d'étude soit située à proximité (mais hors périmètre) de deux sites Natura 2000 : (ZSC Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville et ZPS Forêts picardes – Massif des trois forêts et bois du Roi) rend nécessaire de procéder à une étude d'incidences.

Le contenu de l'évaluation d'incidences est variable en fonction de l'existence ou de l'absence d'incidence de l'activité sur un site Natura 2000. L'objet de l'évaluation d'incidences est de déterminer si le projet envisagé porte atteinte aux objectifs de conservation des habitats et espèces végétales et animales ayant justifié la désignation du site.

Le dossier est composé, à minima, d'une **présentation simplifiée du projet, d'une carte** situant le projet par rapport aux périmètres des sites Natura 2000 les plus proches et **d'un exposé sommaire mais argumenté des incidences** que le projet d'activité est ou non susceptible de causer à un ou plusieurs sites Natura 2000.

L'évaluation des incidences se base sur une analyse du projet (dont l'emprise et ses abords immédiats constituent la zone étudiée en détail et que nous nommons site d'implantation du projet) et un état initial de l'environnement avant la mise en place du projet.

L'analyse de l'état initial effectuée à partir de la synthèse bibliographique et des visites de terrain ainsi que l'analyse de la nature des activités du projet permettent d'identifier les effets du projet sur les habitats et les espèces ayant justifié la désignation du site Natura 2000.

Concernant la ZPS, plusieurs espèces d'oiseaux sont concernées. L'étude des habitats a été d'une importance cruciale pour évaluer les potentialités de présence des espèces citées pour la ZPS.

Dès lors que, par un raisonnement objectif et argumenté, il est possible d'écarter l'atteinte à Natura 2000, l'évaluation des incidences s'arrête, sous réserve que l'autorité décisionnaire se satisfasse des éléments présentés pour arriver à la conclusion de l'absence d'effet probable.

Si des incidences sont relevées, des mesures d'évitement et/ou de réduction sont proposées. Si des effets résiduels persistent, les incidences du projet seront considérées comme significatives et des mesures de compensation seront envisagées.

## 4 RÉSULTATS

### 4.1 ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE

#### 4.1.1 Périmètres de protection et d'inventaires

##### 4.1.1.1 Périmètres de protection

Notons la présence d'une **ZPS FR2212005 « Forêts picardes : massif des trois forêts et bois du Roi » à moins d'un kilomètre au sud-ouest et nord-est de la zone d'étude**. Cette zone est constituée d'un vaste complexe forestier présentant une diversité exceptionnelle d'habitats forestiers, intraforestiers et péristreux sur substrats variés, majoritairement sableux. Les intérêts spécifiques sont de très haute valeur patrimoniale, notamment par la diversité et le nombre de taxons remarquables, la biogéographie et la rareté. Les espèces qui ont permis la désignation de la zone en ZPS sont : le **Blongios nain** *Ixobrychus minutus*, le **Pie-grièche écorcheur** *Lanius collurio*, la **Cigogne blanche** *Ciconia ciconia*, la **Bondrée apivore** *Pernis apivorus*, le **Balbuzard pêcheur** *Pandion haliaetus*, la **Grue cendrée** *Grus grus*, le **Busard Saint-Martin** *Circus cyaneus*, **L'Engoulevent d'Europe** *Caprimulgus europaeus*, le **Martin-pêcheur d'Europe** *Alcedo atthis*, le **Pic noir** *Dryocopus martius*, le **Pic mar** *Dendrocopos medius* et **l'Alouette lulu** *Lullula arborea*.

Notons la présence d'une **SIC/ZSC (Zone Spéciale de Conservation) FR2200380 « Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville » à moins d'un kilomètre au sud-ouest et nord-est de la zone d'étude**. Cette ZSC constitue un site multi-nodal constitué d'un ensemble de 7 noyaux. Certains noyaux de la ZSC se situent dans la ZPS précédemment citée. Les intérêts spécifiques de cette zone sont de très haute valeur patrimoniale, notamment par la diversité de taxons remarquables, la biogéographie et la rareté. Ces intérêts sont surtout floristiques (20 espèces protégées, plus de 60 espèces menacées et un exceptionnel cortège sabulicole), entomologiques (de nombreux insectes menacés dont *Lycaena dispar*, inscrit en annexes II et IV) et mammalogiques (pour les populations de petits carnivores et de chauves-souris dont le Petit Rhinolophe).

Les espèces qui ont permis la désignation de ce site en ZSC sont : le **Vertigo de Des Moulins** *Vertigo moulinsiana*, **l'Agrion de Mercure** *Coenagrion mercuriale*, le **Lucane cerf-volant** *Lucanus cervus*, la **Loche de rivière** *Cobitis taenia*, le **Chabot commun** *Cottus gobio*, le **Triton crêté** *Triturus cristatus*, le **Petit Rhinolophe** *Rhinolophus hipposideros*, le **Murin de Bechstein** *Myotis bechsteinii*, le **Dicrane vert** *Dicranum viride*, la **Bouvière** *Rhodeus amarus* et **l'Écaille chinée** *Euplagia quadripunctaria*.

Les habitats qui ont justifié la désignation de cette ZPS sont les suivants :

- 2330 Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à *Corynephorus* et *Agrostis*
- 3110 Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (*Littorelletalia uniflorae*)
- 3150 Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou de l'*Hydrocharition*
- 4010 Landes humides atlantiques septentrionales à *Erica tetralix*
- 4030 Landes sèches européennes
- 5130 Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires
- 6210 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*) (\* sites d'orchidées remarquables)
- 6230 Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)

6410 Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*)  
 6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin  
 6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)  
 7210 Marais calcaires à *Cladium mariscus* et espèces du *Caricion davallianae*  
 7230 Tourbières basses alcalines  
 91D0 Tourbières boisées  
 91E0 Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)  
 9120 Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à *Ilex* et parfois à *Taxus* (*Quercion robri-petraeae* ou *Illici-Fagenion*)  
 9130 Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum*  
 9190 Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à *Quercus robur*

#### 4.1.1.2 Périmètres d'inventaires

La zone d'étude n'est comprise dans aucune ZNIEFF mais se situe à proximité (moins de 5 kilomètres) de 2 ZNIEFF de type I et 2 ZNIEFF de type II :

##### ➤ ZNIEFF de type I

La ZNIEFF de type I n° **220014323** « **Massif forestier de Chantilly/Ermenonville** » entoure la zone d'étude, la partie la plus proche se situant à 2 kms au Nord du site d'étude. Le plateau massif de Chantilly-Ermenonville est constitué par la plate-forme du calcaire lutétien, que surplombent plusieurs buttes sableuses résiduelles (Butte aux gens d'armes...). La structure géologique de la forêt reprend l'essentiel des affleurements tertiaires du sud de l'Oise. Les sources alimentent deux petits cours d'eau, la Thève et la Nonette, qui encadrent le massif au sud et au nord. Quelques mares et micro-zones humides boisées subsistent localement, en haute vallée de la Nonette essentiellement, où des étangs ont été aménagés, certaines par les moines au moyen âge (étangs de Chaalis ou de Comelle), d'autres plus récemment. Certaines de ces zones humides, sur substrat sableux, permettent la présence d'aulnaies acides à Sphaigne et à Osmonde royale. Ce sont les chênaies-charmaies-hêtraies acidoclines atlantiques sur sables qui dominent les peuplements, traités en futaie pour la plus grande partie. Sur les buttes de sables (formant des reliefs comparables à ceux d'anciennes dunes) subsistent, en forêt d'Ermenonville notamment, des landes à Ericacées, avec des systèmes de sables mobiles. Les étangs et les mares apportent une importante diversité de biotopes dans ces milieux de plateaux majoritairement secs. Neuf habitats remarquables, rares et menacés en Europe, sont inscrits à la directive « Habitats » de l'Union Européenne. Ces habitats, d'intérêt européen, ainsi que d'autres milieux importants aux échelles nationale et régionale, autorisent la présence de nombreuses espèces végétales et animales de très grand intérêt patrimonial. De nombreuses espèces déterminantes ZNIEFF sont répertoriées dans cette zone : 1 espèce d'amphibien, 6 espèces d'insectes, 93 espèces végétales, 3 espèces de mammifères, 18 espèces d'oiseaux, 3 espèces de reptiles.

La ZNIEFF de type I n° **220014325** « **Bois de Morrière** » se situe à moins de 1 km de la zone d'étude. Le Bois de Morrière s'inscrit dans la continuité du Massif forestier de Chantilly/Ermenonville. Les milieux se développent en grande partie sur des buttes de sables couvrant la plateforme du calcaire lutétien. Sur les buttes de sables lessivés (buttes formant des reliefs comparables à ceux d'anciennes dunes) dominent les landes à Ericacées, avec des systèmes de sables plus ou moins mobiles et humides. Ceux-ci sont largement développés vers le parc Astérix. Des chênaies-charmaies-hêtraies

acidoclines atlantiques traitées en futaies pour la plus grande partie, sont présentes sur les sols les moins lessivés, et des chênaies sessiliflores sur les sols podzolisés. Le fond de la vallée de la Thève est couvert d'alluvions récentes (sableuses et limoneuses). Des sources alimentent la Thève laquelle est rejointe par quelques fossés à écoulements intermittents, au niveau des prairies de Charlepont à l'amont et au niveau de la zone prairiale du Plat d'eau à l'aval du site. Quelques lentilles tourbeuses alcalines sont disséminées le long des affluents de la Thève (ru de la Batarde, marais d'Arras). Des faciès paratourbeux plus acides existent ponctuellement dans les dépressions du Bois de Morrière. A ce niveau, se maintiennent des bas-marais alcalins paratourbeux, quelques mégaphorbiaies, des fourrés de saules et des aulnaies marécageuses. Des prairies mésohygrophiles et méso-eutrophes acidoclines sont également présentes. Quelques mares subsistent, aux environs du parc Astérix notamment, et quelques étangs ont été aménagés récemment. Ces milieux aquatiques augmentent la diversité des biotopes, particulièrement dans ces milieux essentiellement secs. Neuf milieux remarquables, rares et menacés en Europe et inscrits à la directive « Habitats » de l'Union européenne ont été répertoriés dans cette ZNIEFF. De nombreuses espèces déterminantes ZNIEFF sont répertoriées dans le Bois de Morrière : 2 espèces d'amphibiens, 27 espèces d'insectes, 85 espèces végétales, 2 espèces de mammifères, 7 espèces d'oiseaux et 2 espèces de reptiles.

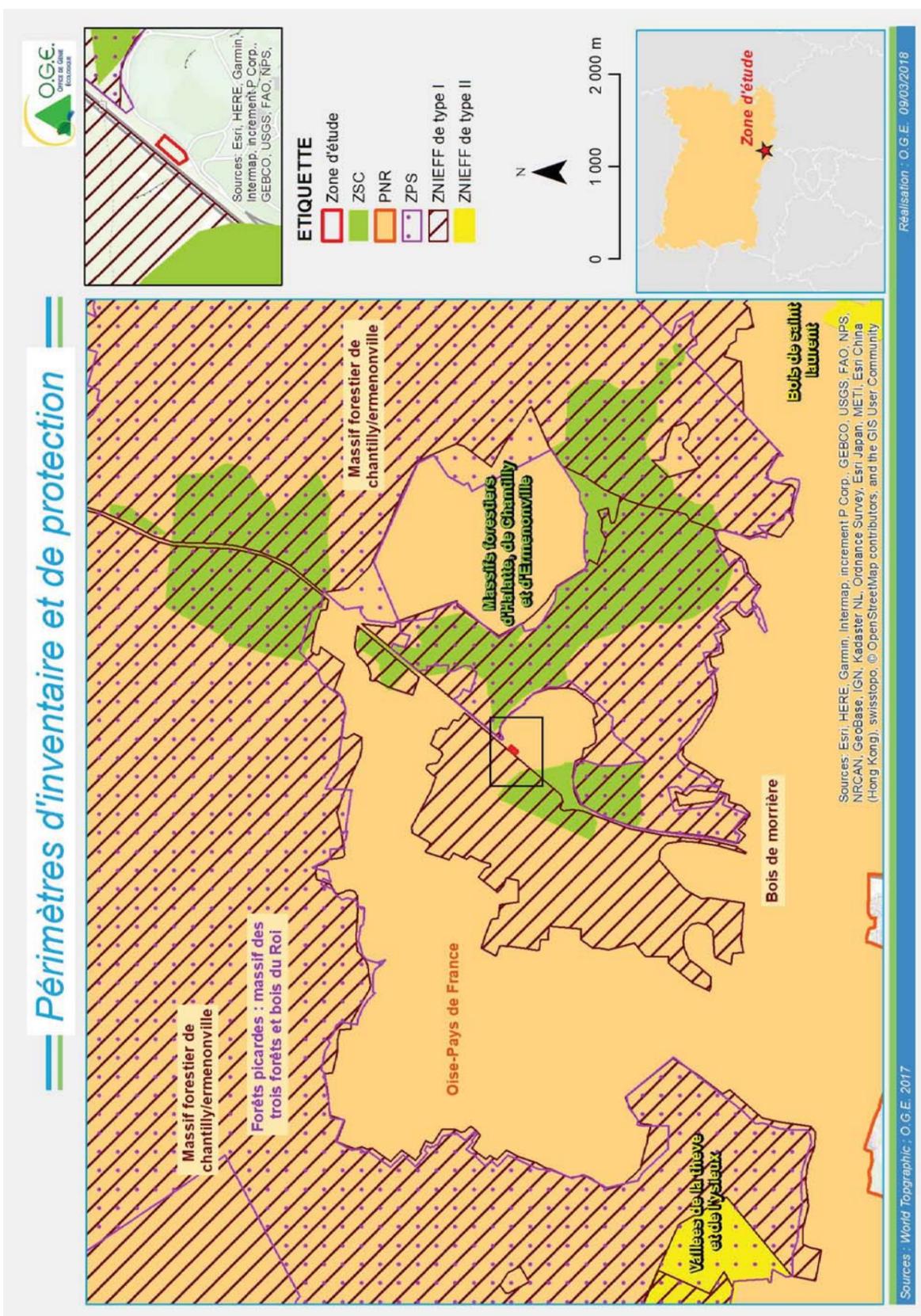
##### ➤ ZNIEFF de type II

La ZNIEFF de type II n° **110120061** « **Vallées de la Thève et de l'Ysieux** » à 5 kms au sud-ouest de la zone d'étude. Cette vaste zone diversifiée présente un intérêt écologique global par sa population de Cerf élaphe *Cervus elaphus* (espèce déterminante ZNIEFF) qui utilise les différents boisements et sa population de Chouette chevêche *Athene noctua* (espèce déterminante ZNIEFF), bien représentée sur la vallée de l'Ysieux et autour des villages de plaine de France. Elle abrite par ailleurs plusieurs zones de grand intérêt comme les étangs et marais de Royaumont ou la Forêt de Coye. Les espèces déterminantes ZNIEFF présentes sont, entre autres : le **Phragmite des joncs** *Acrocephalus schoenobaenus*, le **Canard souchet** *Anas clypeata*, la **Bouscarle de Cetti** *Cettia cetti*, le **Faucon hobereau** *Falco subbuteo*, le **Pic cendré** *Picus canus*, la **Bergeronnette des ruisseaux** *Motacilla cinerea*, le **Râle d'eau** *Rallus aquaticus*, le **Vanneau huppé** *Vanellus vanellus*, la **Campanule à feuilles de pêcher** *Campanula persicifolia*, la **Laïche digitée** *Carex digitata*, l'**Ochis négligé** *Dactylorhiza praetermissa*, la **Limodore avorté** *Limodorum abortivum*, la **Renoncule divariquée** *Ranunculus circinatus*, la **Zannichelie des marais** *Zannichellia palustris*.

La ZNIEFF de type II n° **110020188** « **Bois de Saint Laurent** » à 6 kms au sud-est de la zone d'étude. Le boisement est constitué de 3 habitats ZNIEFF déterminants. Boisement intéressant, de structure plutôt hétérogène avec quelques gros houppiers. Présence de nombreuses mares et de suintements humides, notamment une à *Carex elongata*. Il s'agit d'un boisement en lien direct avec la forêt d'Ermenonville, côté Oise. La zone et un site de regroupement des femelles et des jeunes cerfs de la forêt d'Ermenonville, et abrite des putois, des hermines et des belettes. Il s'agit aussi d'un passage important pour la faune.

Parmi les espèces d'oiseaux recensées, 2 sont inscrites à l'Annexe 1 de la directive Oiseaux : le Pic mar *Dendrocopos medius* et le Pic noir *Dryocopus martius*.

Les espèces déterminantes ZNIEFF présentes sont : L'Hespérie de l'Alcée *Carcharodus alcaeae*, le Cerf élaphe *Cervus elaphus*, l'Hermine *Mustela erminea*, le Putois d'Europe *Mustela putorius*, le leste brun *Sympetma fusca* et la Laïche allongée *Carex elongata*.



#### 4.1.2 Données disponibles

Hormis les données des atlas nationaux et régionaux, quelques données sont disponibles sur le site <http://www.clicnat.fr/>, ou via les communications personnelles des salariés d'O.G.E.

Données issues de Clic Nat' :

De nombreuses observations faune sont fournies par des observateurs amateurs sur la base de données Clic Nat'.

Ces données concernent différents taxons comprenant des espèces patrimoniales à très communes.

Notons ci-dessous les espèces de la faune sauvage les plus **patrimoniales ou rares** observées sur la commune de Plailly (60) ces **15 dernières années** :

##### Pour les Insectes :

La **Mante religieuse** *Mantis religiosa*, L'**Echiquier** *Melanargia galathea*, L'**Hespérie des sangisorbes** *Spialia sertorius*, le **Miroir** *Heteropterus morpheus*, L'**Aeschna affine** *Aeshna affinis*, le **Nacré de la sangisorbe** *Brenthis ino*, le **Petit Mars changeant** *Apatura ilia*, L'**Agrion de Mercure** *Coenagrion mercuriale*, L'**Agrion nain** *Ischnura pumilio*, la **Leucorrhine à gros thorax** *Leucorrhinia pectoralis*, le **Gomphe très commun** *Gomphus vulgatissimus*, le **Sympétrum noir** *Sympetrum danae*, le **Criquet des clairières** *Chrysochraon dispar*, le **Criquet des mouillères** *Euchorthippus declivus*, le **Leste fiancé** *Lestes sponsa*, le **Leste sauvage** *Lestes barbarus*, le **Criquet des pâtures** *Chorthippus parallelus*, le **Criquet ensanglanté** *Stethophyma grossum*, le **Criquet marginé** *Chorthippus albomarginatus*, le **Criquet verte-échine** *Chorthippus dorsatus*, le **Gomphocère tacheté** *Myrmeleotettix maculatus*, L'**Orthétrum bleuissant** *Orthetrum coerulescens*, L'**Orthétrum brun** *Orthetrum brunneum*, le **Sympétrum jaune** *Sympetrum flaveolum*, le **Criquet des pins** *Chorthippus vagans*, le **Conocéphale gracieux** *Ruspolia nitidula*.

##### Pour les Mammifères :

Le **Blaireau d'Europe** *Meles meles*, la **Noctule commune** *Nyctalus noctula*, la **Sérotine commune** *Eptesicus serotinus*, le **Cerf élaphe** *Cervus elaphus*.

##### Pour les Oiseaux :

Le **Milan noir** *Milvus migrans*, le **Goéland brun** *Larus fuscus*, le **Vanneau huppé** *Vanellus vanellus*, la **Bécassine des marais** *Gallinago gallinago*, la **Cigogne blanche** *Ciconia ciconia*, le **Bruant zizi** *Emberiza cirius*, la **Mésange noire** *Periparus ater*, le **Pouillot siffleur** *Phylloscopus sibilatrix*, la **Grive litorne** *Turdus pilaris*, la **Bécasse des bois** *Scolopax rusticola*, le **Pouillot de Bonelli** *Phylloscopus bonelli*.

## 4.2 RÉSULTATS DU DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE

### 4.2.1 Résultats des prospections

#### 4.2.1.1 Flore et habitats

##### ○ Le Bois de Chêne et de Bouleau

La zone d'étude est majoritairement recouverte par un bois de Chêne et de Bouleau (Corine 41.51/EUNIS G1.81). Cet habitat se développe sur des sols acides, oligotrophes souvent sableux et podzolisés.

La strate arborée est composée de Chêne sessile *Quercus petraea* et de Bouleau verruqueux *Betula pendula*.

Le sous-étage buissonnant de ce boisement se compose notamment de : Troène d'Europe *Ligustrum vulgare*, Ronce *Rubus fruticosus*, Eglantier *Rosa canina*, Charme *Carpinus Betulus*, Aubépine monogyne *Crataegus monogyna*, Bourdaine *Frangula Alnus*, Clématite *Clematis vitalba*, Peuplier tremble *Populus tremula*, Pin sylvestre *Pinus sylvestris*, Noisetier *Corylus avellana* et Fusain d'Europe *Euonymus europaeus*.

Le sous-bois abrite du Lierre.

Aucune espèce remarquable n'a été identifiée dans cet habitat.

##### ○ Les bermes herbacées

En bordure de zone d'étude, le long de l'autoroute, se trouve une berme herbacée de zones rudérales (Corine 87.2/ EUNIS E5.12).

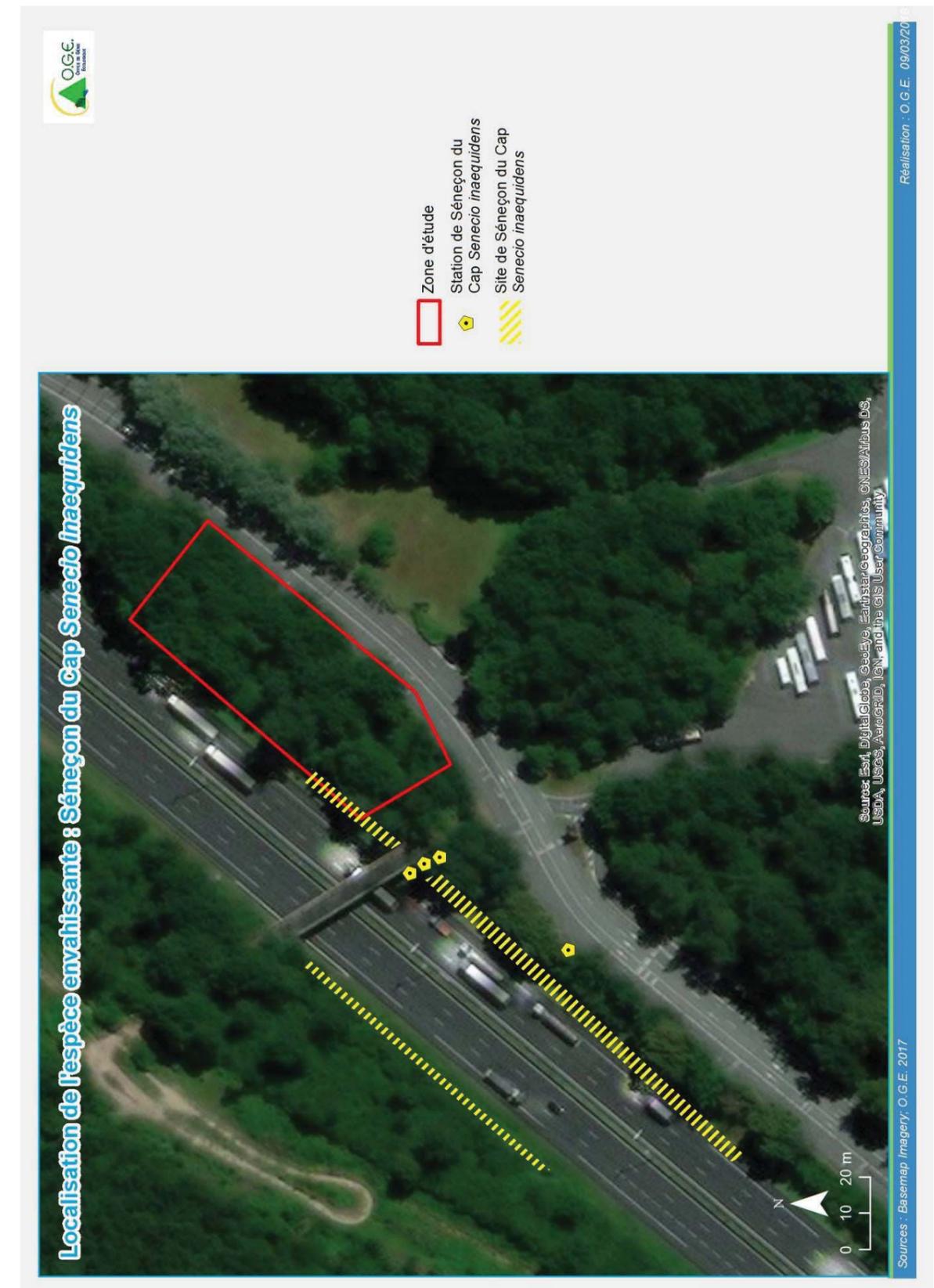
La végétation de cette berme est constituée de Séneçon du cap *Senecio inaequidens*, Aigremoine *Agrimonia eupatoria*, Fraisier *Fragaria vesca*, Onagre sp., Plantain lancéolé *Plantago lanceolata*, Picride fausse épervière *Picris hieracioides*, Calamagrostis commun *Calamagrostis epigeios*, Carotte *Daucus carota*, Molène Bouillon blanc *Verbascum thapsus*, Séneçon jacobée *Jacobaea vulgaris*, Baldingère faux-roseau *Phalaris arundinacea*.

Aucune espèce remarquable n'a été identifiée dans cet habitat.

##### ○ Les plantes exotiques envahissantes

Une seule espèce exotique envahissante a été répertoriée lors de la journée de prospection :

##### ➤ *Senecio inaequidens* Séneçon du Cap



#### 4.2.1.2 Faune :

La saison de la prospection (hiver) n'a pas permis d'observer beaucoup d'espèces.

##### ○ Les Oiseaux

9 espèces d'oiseaux communs ont été observées sur le site :

La **Mésange charbonnière** *Parus major* (espèce protégée) ;

La **Sitelle torchepot** *Sitta europaea* (espèce protégée) ;

Le **Rouge-gorge familier** *Erithacus rubecula* (espèce protégée) ;

La **Mésange à longue queue** *Aegithalos caudatus* (espèce protégée) ;

La **Mésange à tête noire** *Parus atricapillus* (espèce protégée) ;

La **Fauvette à tête noire** *Sylvia atricapilla* (espèce protégée) ;

La **Buse variable** *Buteo buteo* (espèce protégée) ;

Le **Merle noir** *Turdus merula* ;

La **Corneille** *Corvus corone*.



Des nids d'autres espèces communes : Merle noir, Pigeon, Pinson et de Fauvette à tête noire ont été découverts dans l'emprise de la zone contiguë à la nouvelle zone d'étude.

Nid de Fauvette à tête noire *Sylvia atricapilla*

Aucune loge de Pic n'a été identifiée lors de cette prospection, ce qui paraît normal en bordure d'autoroute. Quelques pics peuvent occasionnellement venir s'alimenter dans la bande boisée étudiée.

##### ○ Les mammifères terrestres

Une espèce de Mulot (*Mulot sp.*) a été observée sans pouvoir l'identifier avec précision et la présence de la Taupe d'Europe (*Talpa europaea*) avait également été relevée. Aucun indice de présence du Muscardin et du Rat des moissons n'a été trouvé.

Des excréments de Renard ont été observés sur la litière.

Les tas de bois éparpillés le long de l'A1 aux abords de la zone d'étude constituent également des refuges à faune (dont les micro-mammifères).

La passerelle abandonnée qui surmonte l'autoroute est potentiellement utilisée par les petits mammifères (lapin, micromammifères, carnivores, chiroptères) pour franchir l'autoroute.

##### ○ Les Chiroptères

Au sud de la zone, certains chênes (vivant, dépérissant et mort) présentent des écorces décollées et des carriés susceptibles de servir de gîtes à des chiroptères arboricoles. Ces arbres ne sont pas concernés par le projet.

Des relevés effectués il y a 3 ans dans cette zone avaient permis de déterminer la présence de Noctule commune, Pipistrelle commune *Pipistrellus pipistrellus*, Murin de Naterrer *Myotis nattereri*, Oreillard roux *Plecotus auritus* ... qui sont toutes des espèces cavicoles. La zone du parc Asterix est très fréquentée par les Noctules communes *Nyctalus noctula* qui chassent en nombre important sous les lampadaires des grands parkings.

Cependant, lors des prospections de la nouvelle zone d'étude de Février 2018, aucune cavité susceptible d'accueillir des chauves-souris n'a été observée dans la zone étudiée. Les branches mortes sont de trop petit diamètre pour en héberger.

##### ○ Les Amphibiens et Reptiles

Les nombreux tas de bois éparpillés le long de l'A1 aux abords de la zone d'étude (tas de rondins de Bouleau notamment) hébergent potentiellement des amphibiens et des reptiles.

##### ○ Les Insectes

Une chenille de Mars changeant (*Apatura sp.*) a été observée à proximité de la zone d'étude, en dehors du périmètre étudié.

##### - Les insectes saproxylophages

Des traces de chenilles de **Cossus gâte-bois** (*Cossus cossus*) et des larves de **Cétoine dorée** (*Cetonia aurata*) ont été observés au niveau des gros chênes. Elles indiquent la qualité des arbres présents pour les insectes xylophages et saproxyliques.

Ces arthropodes attirent de très nombreux oiseaux, notamment les Pics et les Sittelles, qui laissent de nombreuses traces de leurs passages sur les écorces et troncs très largement piquetés.

D'autres espèces ont également été observées :

- Le **Dorcus** (*Dorcus parallelipedus*)
- les **Taupins** (plusieurs espèces), larves
- le **Ténébrion meunier** (*Tenebrio molitor*)
- l'**Harpale** (*Harpalus sp.*)
- le **Monotomide** (*Rhizophagus nitidulus*)
- la **Cétoine dorée** (*Cetonia aurata*)

Aucune de ces espèces n'est protégée.

##### ○ La Fonge

Les nombreux tas de rondins de bouleau le long de l'A1 permettent le développement d'une abondante fonge (dont le Polypore versicolore).

#### 4.2.2 Zone humide

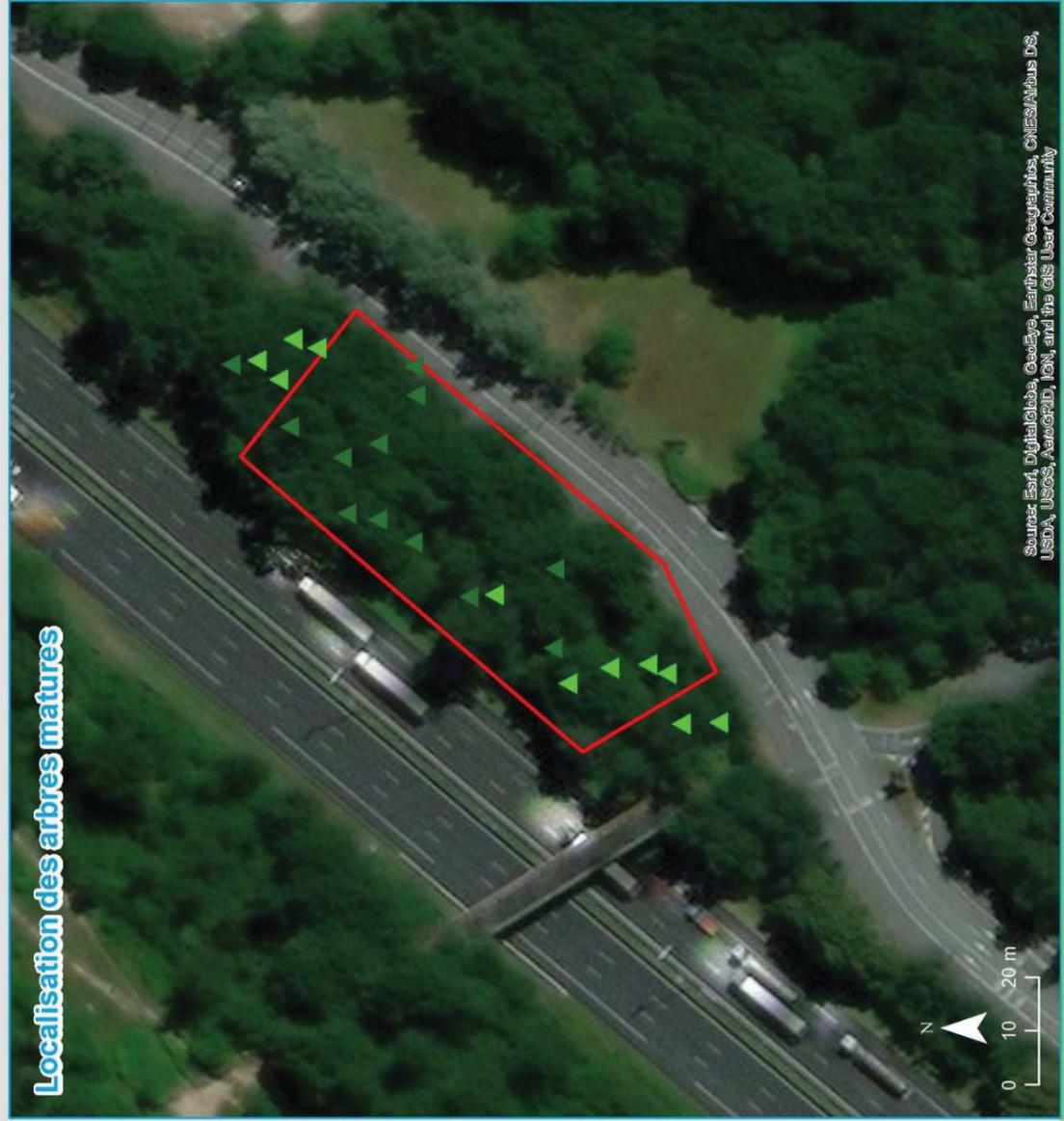
Le site d'étude ne présentant pas de végétation de zone humide, aucune prospection pédologique n'a été effectuée. Il n'y a pas de zone humide dans la zone d'étude.

#### 4.2.3 Enjeux écologiques du site

La bande boisée concernée par le projet représente un habitat marginal pour les espèces forestières. Les espèces à enjeu ne s'y reproduisent pas. L'enjeu est faible sur la faune.

L'intérêt écologique du site se situe au niveau des gros chênes occupés par des insectes saproxylophages (notamment les cortèges d'espèces associés au Cossus gâte-bois (*Cossus cossus*) et Cétoine dorée (*Cetonia aurata*) qui sont des espèces caractéristiques mais communes (carte page suivante).

### Localisation des arbres matures



- Zone d'étude
- Arbre Bouleau
- Arbre Chêne
- Point d'observation des espèces :

Sources : Basemap Imagery; O.G.E. 2018

Réalisation : O.G.E. 09/03/2018



### Modification du contour de la plateforme permettant un évitement pour une partie des arbres matures



- Arbre Bouleau
- Arbre Chêne
- Projet modifié suite à l'inventaire des arbres
- Premier projet de plateforme

Sources : Basemap Imagery; O.G.E. 2018

Réalisation : O.G.E. 09/03/2018



### 4.3 MESURE D'ÉVITEMENT

La carte de la page précédente montre une redéfinition de la plate-forme à la suite de l'inventaire des arbres matures. Cette adaptation du projet constitue un évitement sur une proportion significative des arbres qui auraient été impactés, notamment les chênes.

### 4.4 PROPOSITION DE MESURES DE RÉDUCTION D'IMPACT

#### 4.4.1 Zone et période d'intervention

Nous proposons les mesures suivantes :

- Limiter au strict minimum les emprises du chantier ;
- Si des arbres indiqués à proximité de la zone d'étude devaient être abattu, le faire avec un écologue pour éviter les impacts éventuels notamment sur les chiroptères ;
- Réaliser les travaux d'installation du chantier en dehors de la saison de végétation et de reproduction, soit intervenir sur le terrain entre septembre et février.

#### 4.4.2 Préconisations pour les plantations après travaux

Suite aux travaux de déconstruction du pont, nous préconisons les plantations suivantes :

Pour la strate arborée :

- Chêne sessile *Quercus petraea*
- Bouleau verruqueux *Betula pendula*

Pour la strate buissonnante :

- Nerprun purgatif *Rhamnus cathartica*
- Eglantier *Rosa canina*
- Noisetier *Corylus avellana*
- Néflier d'Allemagne *Crataegus germanica*
- Bourdaine *Rhamnus frangula*

### 4.5 ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

La description des sites Natura 2000 FR2212005 et FR2200380, respectivement dénommés « Forêts picardes : massif des trois forêts et Bois du Roi » et « Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville », est réalisée dans le chapitre « Périmètres d'inventaires et de protection réglementaire » en page 10. La situation de la zone d'étude par rapport à ces deux sites Natura 2000 est précisée sur la carte des périmètres d'inventaires et de protection page 13.

### 4.5.1 Incidences sur la ZPS n° FR 2212005 « Forêts picardes : massif des trois forêts et Bois du Roi »

#### 4.5.1.1 Évaluation pour chaque espèce d'intérêt communautaire

##### ➤ Alouette lulu (*Lullula arborea*)

Cette espèce est citée pour la ZPS comme reproductrice avec 2 couples au maximum. Les couples nichent dans les secteurs secs et ensoleillés, principalement des landes. L'espèce n'a pas été observée lors de nos prospections et aucune donnée bibliographique n'est disponible pour cette espèce sur la commune de Pailly. Les habitats du site d'implantation ne lui sont pas particulièrement favorables.

**Nous considérons que le site d'implantation du projet n'est pas un habitat potentiel pour l'Alouette lulu en période de reproduction et que le projet n'a donc pas d'incidence sur cette espèce.**

##### ➤ Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*)

Cette espèce est indiquée comme migratrice pour la ZPS. Le Balbuzard recherche les vastes étangs, les lacs et les grands cours d'eau pour pêcher. L'espèce n'a pas été observée lors de nos prospections, aucune donnée bibliographique n'est disponible pour cette espèce dans la commune de Pailly et l'absence d'habitat favorable à son séjour sur la zone d'étude rendent improbables ses haltes.

**Nous considérons que le site d'implantation du projet n'est pas un habitat potentiel pour le Balbuzard pêcheur en étape migratoire et que le projet n'a donc pas d'incidence sur cette espèce.**

##### ➤ Blongios nain (*Ixobrychus minutus*)

Ce petit héron est mentionné comme reproducteur dans la ZPS avec un couple au maximum. Pour nicher, l'espèce a besoin de roselières denses, de dimensions variables et toujours inondées. L'espèce n'a pas été observée lors de nos prospections et aucun secteur de la zone d'étude ne recèle son habitat de reproduction.

**Nous considérons que le site d'implantation du projet n'est pas un habitat potentiel pour le Blongios nain en période de reproduction et que le projet n'a donc pas d'incidence sur cette espèce.**

##### ➤ Bondrée apivore (*Pernis apivorus*)

Ce rapace est cité comme nicheur dans la ZPS avec entre 5 et 10 couples. Cette espèce recherche des boisements étendus et élevés de type futaie pour se reproduire mais il peut s'accommoder ponctuellement de boqueteaux. Pour les prospections alimentaires, ce consommateur d'hyménoptères (guêpes, abeilles, bourdons...) apprécie notamment les secteurs sableux où beaucoup de ces insectes se reproduisent. L'espèce n'a pas été observée lors de la prospection et aucune donnée bibliographique n'est disponible pour cette espèce dans la commune de Pailly. Les couples nichent préférentiellement au sein des boisements et non à proximité des lisières, dans des secteurs peu dérangés sur des arbres élevés ; les boisements du site d'implantation ne semblent donc pas leur convenir.

**Nous considérons que le site d'implantation du projet n'est pas un secteur de nidification pour cette espèce et que le projet n'a donc pas d'incidence sur cette espèce.**

##### ➤ Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*)

Ce busard est cité pour la ZPS comme reproducteur et hivernant, avec pas plus d'un couple pour la reproduction et deux couples pour l'hivernage. Pour la reproduction comme pour l'hivernage,

l'espèce fréquente les marais, mais aussi les cultures de céréales, les grandes landes et les grandes coupes forestières. L'espèce n'a pas été observée lors de nos prospections et aucune donnée bibliographique n'est disponible pour l'espèce dans la commune. Le site de déconstruction ne pourrait pas faire partie du réseau d'habitats favorables à la prospection alimentaire d'un individu.

**Nous considérons que le site d'implantation du projet n'est pas un habitat de nidification ou de chasse potentiel pour le Busard Saint-Martin et que le projet n'a donc pas d'incidence sur cette espèce.**

➤ **Cigogne blanche** (*Ciconia ciconia*)

Cette espèce est citée pour la ZPS comme migratrice. Les secteurs fréquentés se caractérisent par une diversité d'habitats comprenant des prairies, des marais, des cultures ainsi que des haies. En étape migratoire, les individus sont moins exigeants mais ils apprécient particulièrement les secteurs de marais et de prairies où leurs proies sont mieux représentées qu'ailleurs. L'espèce n'a pas été observée lors de nos prospections et les habitats de la zone d'étude ne sont pas favorables à son escale migratoire.

**Nous considérons que le site d'implantation du projet n'est pas un habitat potentiel pour cette espèce en période de migration et que le projet n'a donc pas d'incidence sur cette espèce.**

➤ **Engoulevent d'Europe** (*Caprimulgus europaeus*)

Cette espèce est citée pour la ZPS comme reproductrice, avec entre 15 et 20 mâles cantonnés. L'Engoulevent niche dans les clairières forestières comportant des espaces sans végétation, avec une nette préférence pour les secteurs de landes dans les boisements clairs de résineux. L'espèce n'a pas été observée lors de nos prospections, aucune donnée bibliographique n'est disponible pour l'espèce dans la commune de Plailly et l'absence d'habitat favorable à son séjour sur la zone d'étude rendent improbables sa présence.

**Bien que l'espèce soit présente à proximité du projet, nous considérons que le site d'implantation du projet ne permet pas la reproduction ou la chasse de cette espèce et que le projet n'a donc pas d'incidence sur cette espèce.**

➤ **Grue cendrée** (*Grus grus*)

Cette espèce est indiquée comme migratrice pour la ZPS. La Grue cendrée ne se reproduit pas dans le département mais des individus peuvent occasionnellement s'y poser en halte migratoire. Dans ce cas, les individus recherchent en priorité les grands espaces de landes et de cultures ainsi que les plans d'eau et leurs abords. L'espèce n'a pas été observée lors de nos prospections, aucune donnée bibliographique n'est disponible pour l'espèce dans la commune de Plailly et l'absence d'habitat favorable à son séjour sur la zone d'étude rendent improbables sa présence.

**Nous considérons que le site d'implantation du projet n'est pas un habitat potentiel pour cette espèce et que le projet n'a donc pas d'incidence sur cette espèce.**

➤ **Martin-pêcheur d'Europe** (*Alcedo atthis*)

Cette espèce est citée dans la ZPS comme espèce reproductrice, avec entre 3 et 5 couples. Les couples choisissent des rives de cours d'eau, ou de lac, abruptes, nues et meubles afin de creuser leur terrier de nidification. Aucune configuration de ce type n'est présente dans la zone d'étude.

**Nous considérons que le site d'implantation du projet ne permet ni la reproduction, ni les recherches alimentaires du Martin-pêcheur et que le projet n'a donc pas d'incidence sur cette espèce.**

➤ **Pic mar** (*Dendrocopos medius*)

Cette espèce est citée comme reproductrice dans la ZPS, avec entre 45 et 80 couples. La nidification de l'espèce se déroule dans les boisements matures de feuillus, en particulier de chênes. Les individus se nourrissent d'insectes qu'ils capturent à l'extrémité des rameaux. Aucune donnée bibliographique n'est disponible pour cette espèce dans la commune de Plailly mais cette espèce est potentiellement présente dans les gros chênes situés dans la zone d'étude. L'observation au sol n'a pas pu permettre d'observer des loges de pics.

**Nous estimons que le site d'implantation du projet permet au moins ponctuellement au Pic mar de rechercher ses proies. Sa reproduction est potentielle à proximité, à la faveur de quelques chênes matures isolés. L'espèce est relativement commune dans les massifs forestiers désignés en ZPS. Nous considérons que le projet n'a pas d'incidence significative sur cette espèce.**

➤ **Pic noir** (*Dryocopus martius*)

Cette espèce est citée comme reproductrice dans la ZPS, avec entre 10 et 15 couples. Pour la nidification, les individus se cantonnent dans les boisements matures de feuillus et de résineux traités préférentiellement en futaie. Les individus consomment surtout les larves d'insectes xylophages qu'ils vont chercher en creusant dans le bois mort ou sénescant. Aucune donnée bibliographique n'est disponible pour cette espèce dans la commune de Plailly et aucune observation n'a été faite lors des prospections.

**Nous estimons que le site d'implantation du projet n'offre pas d'habitat potentiel pour le Pic noir pour sa reproduction que le projet n'a donc pas d'incidence sur cette espèce.**

➤ **Pie-grièche écorcheur** (*Lanius collurio*)

Cette espèce est citée comme reproductrice dans la ZPS, avec pas plus d'un couple. La plupart des couples se cantonnent dans les secteurs de haies et de buissons d'épineux bordant des friches et des prairies peu transformées, ainsi que dans de grandes coupes forestières. Aucune donnée bibliographique n'est disponible pour cette espèce dans la commune de Plailly et aucune observation n'a été faite lors des prospections.

**Nous estimons que le site d'implantation du projet n'offre pas d'habitat potentiel pour la Pie-grièche écorcheur pour sa reproduction que le projet n'a donc pas d'incidence sur cette espèce.**

#### 4.5.1.2 Conclusion de l'étude d'incidence

Le projet n'a pas d'incidences significatives sur l'état de conservation des populations d'oiseaux qui ont justifié la désignation du site Natura 2000 FR2212005. Aucune mesure n'est donc proposée.

#### 4.5.2 Incidences sur la ZSC/SIC n° FR 2200380 « Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville »

##### 4.5.2.1 Les espèces et habitats (potentiellement) présents dans la zone d'étude

Parmi les habitats observés dans la zone d'étude, le Bois de Chêne et de Bouleau se rapproche de l'habitat d'intérêt communautaire répertorié dans la ZSC n°9190 « Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses *Quercus robur* ». Cependant la surface très limitée de cet habitat ne peut pas correspondre à un habitat de type forestier et ne peut donc pas être retenu au titre des habitats ayant justifié le site Natura 2000.

Les autres habitats ayant justifié le site Natura 2000 ne sont pas présents sur la zone d'étude.

Parmi les espèces d'intérêt communautaire répertoriées dans la ZSC, aucune n'a été observée sur la zone d'étude. De plus, leur habitat n'y est pas présent ou de manière trop fragmentaire.

#### 4.5.2.2 Évaluation des incidences du projet sur les habitats d'intérêt communautaire

Aucun habitat d'intérêt communautaire ne se situe dans la zone d'étude.

**Le projet n'aura donc pas d'incidence significative sur les habitats d'intérêt communautaire** qui ont justifié la désignation de la ZSC.

#### 4.5.2.3 Évaluation des incidences du projet sur les espèces d'intérêt communautaire

Aucune espèce d'intérêt communautaire n'a été observée dans la zone d'étude, de plus, les habitats naturels de ces espèces n'y sont pas représentés ou de manière trop fragmentaire.

**Le projet n'aura donc pas d'incidence significative sur les espèces d'intérêt communautaire** qui ont justifié la désignation de la ZSC.

#### 4.5.2.4 Conclusion de l'évaluation des incidences potentielles

Les habitats autour de la passerelle se situent dans la même série de végétation que celle des landes de la ZSC à proximité mais de manière très dégradée. Nous pouvons conclure que le projet de déconstruction de la passerelle n'aura pas d'incidence significative sur les habitats ou les espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié le site Natura 2000 ZSC n° FR2200380 situé à proximité.

## 5 CONCLUSION

---

Le projet de déconstruction de la passerelle est prévu dans un boisement écologiquement riche, mais le site précis du chantier se trouve entre l'autoroute et un grand parking. Les milieux qui sont présents sont dégradés. Il n'y a donc pas d'habitat naturel patrimonial. Quelques espèces patrimoniales peuvent être rencontrées comme le Mars changeant dont une chenille a été observée. Un premier évitement a d'ores et déjà été opéré à la suite de l'inventaire des arbres matures pour les préserver au maximum des travaux.

Une reconstitution de la lisière boisée avec des arbustes à fleurs et à fruits permettra de requalifier le linéaire de milieux naturels dans le contexte artificialisé de la zone d'accueil du parc Astérix.

Le projet n'a pas d'incidence significative sur les sites Natura 2000 désignés à proximité.